



Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Distr.
Générale

SAICM/ICCM.1/4
6 décembre 2005

Français
Original : Anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Dubaï, 4-6 février 2006

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Poursuite de l'élaboration et adoption d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Projet de plan d'action mondial

Note du secrétariat

1. A la deuxième session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, il a été proposé que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) comprennent trois éléments : une déclaration de haut niveau; une stratégie politique globale; et un plan d'action mondial. S'agissant du plan d'action mondial, un groupe de contact a élaboré un tableau de mesures concrètes sur la base des documents présentés à la réunion et des observations faites en plénière. Les mesures en question étaient groupées selon les catégories d'objectifs établis aux fins de la stratégie politique globale, à savoir les suivantes : réduction des risques; connaissances et information; gouvernance; développement des capacités; et trafic international illicite.
2. A la demande du Comité, et sur la base des discussions tenues à la deuxième session, le secrétariat, travaillant en consultation avec la Présidente, a procédé à une révision plus poussée du tableau des mesures concrètes élaboré par le groupe de contact afin d'en éliminer les redites et les redondances et d'y incorporer certains éléments des projets de synthèses des objectifs dans le cadre de la stratégie politique globale établis par le secrétariat qui, de l'avis du Comité, devraient plutôt être classés au nombre des mesures concrètes. Le texte ainsi révisé a été joint en annexe au rapport de la deuxième session (SAICM/PREPCOM.2/4, annexe V) et diffusé aux fins d'observations, notamment auprès des groupes régionaux lors de leurs consultations intersessions. A la suite de ces consultations et une fois les observations reçues, le secrétariat a entrepris une fois de plus, en consultation avec la Présidente, une révision du document avant de le présenter pour examen par le Comité à sa troisième session. Le nouveau texte révisé du projet de plan d'action mondial qui en est résulté a été publié sous la cote (SAICM/PREPCOM.3/4) et comprenait un exposé de synthèse, conformément à la demande formulée par certains groupes régionaux, ainsi que le tableau des mesures concrètes.
3. A sa troisième session, le Comité a décidé que puisque le plan d'action mondial était censé être un document d'orientation volontaire et applicable aux pays et aux autres parties prenantes selon leurs besoins et leurs capacités, il ne devait pas être complètement négocié. La Présidente a invité les participants à identifier, en vue d'un examen possible, les mesures concrètes (dénommées par la suite « domaines d'activité ») qui requerraient une action concertée au niveau mondial, celles qui impliquaient une modification de la politique internationale actuelle ou un rajout à cette dernière et celles qui ne rentraient pas dans le cadre de l'Approche stratégique. Elle a également demandé aux participants de faire des commentaires sur l'exposé de synthèse. Après examen des mesures identifiées et de l'exposé de synthèse par un groupe de contact, le Comité a pu s'entendre sur le texte

* SAICM/ICCM.1/1.

K0584525

300106

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi, les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.
--

de l'exposé de synthèse, à l'exception de quelques parties, qui portaient des notes. De même, il est parvenu à un consensus sur bien des éléments figurant au tableau des domaines d'activité et leurs activités associées. Ceux sur lesquels il n'y avait pas eu d'entente étaient suivis d'un astérisque dans le tableau. Le Comité a convenu que les notes et les questions marquées d'un astérisque ne devaient pas faire l'objet de négociations à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques de Dubaï mais plutôt être réexaminées dans le futur. S'il s'était penché sur les domaines d'activité et leurs activités associées, le groupe de contact n'avait cependant pas abordé les acteurs désignés, les cibles et délais, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre. Ces éléments du plan d'action mondial pourront donc nécessiter que leur examen soit poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Les participants ont été invités à compléter, avant le 10 octobre 2005, la liste des acteurs. Le Comité a demandé au secrétariat d'établir une table des matières, à insérer avant le tableau des domaines d'activité et leurs activités associées, et d'aligner le texte de l'exposé de synthèse et le tableau sur la stratégie politique globale, telle qu'approuvée par le Comité.

4. Le Comité a décidé que le bureau devrait demeurer en fonction jusqu'à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour faciliter les travaux intersessions éventuels ayant pour but d'assurer le succès de la Conférence. La Présidente du Comité préparatoire a usé de ses prérogatives conformément à l'article 10.2 du règlement intérieur du Comité pour convoquer une réunion du bureau élargi à Jongny (Suisse) les 4 et 5 novembre 2005. Cette réunion avait pour but d'explorer les voies possibles pour parvenir à un consensus sur les questions en souffrance. Elle a réuni la Présidente ainsi que les représentants des gouvernements de 16 pays pris dans toutes les régions, une organisation régionale d'intégration économique, trois organisations intergouvernementales et quatre organisations non gouvernementales.¹ Sous réserve de la poursuite de l'examen des questions et des décisions de la Conférence, les participants à la réunion du bureau élargi ont exploré un certain nombre de solutions possibles pour résoudre les dernières questions. Sur la base de cet échange de vues informel, la Présidente du Comité préparatoire a élaboré, aux fins d'examen par la Conférence, le texte révisé du plan d'action mondial qui figure à l'annexe I de la présente note.

5. Le texte révisé présenté à l'annexe I diffère pour l'essentiel de celui élaboré à la troisième session du Comité préparatoire en ceci :

a) Au paragraphe 1 de l'exposé de synthèse du plan d'action mondial, on a supprimé les crochets entre lesquels figurait le mot « volontaire ». La Présidente a proposé que les mots « volontaire » et « non contraignant juridiquement » soient utilisés dans la déclaration de haut niveau et que le mot « volontaire » soit utilisé dans le paragraphe 1 de l'exposé de synthèse du plan d'action mondial;

b) Durant les discussions informelles tenues lors de la réunion du bureau élargi, quelques participants ont indiqué que le maintien dans le plan d'action mondial des activités sur lesquelles il n'y avait pas eu de consensus poserait problème lorsque l'on envisagerait l'adoption officielle de l'Approche stratégique à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Pour surmonter cette difficulté, une solution a été de présenter dans un tableau distinct les activités non résolues qui étaient suivies d'un astérisque. Il serait entendu que bien que l'on n'ait pas pu s'accorder au sujet de leur inclusion dans le plan d'action mondial au moment de l'adoption de l'Approche stratégique, la poursuite de l'examen de ces activités s'imposerait dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche. Cette solution possible pour traiter des activités non résolues a été abordée dans la version révisée du plan d'action mondial établie par la Présidente. Pour permettre la comparaison avec le texte du plan d'action mondial élaboré à la troisième session du Comité, un tableau reliant les nouveaux numéros des activités à ceux précédemment utilisés figure à l'annexe II de la présente note;

¹ Il s'agit des pays et organisations ci-après : Barbade, Bélarus, Brésil, Canada, Croatie, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Japon, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse, Uruguay, Thaïlande, Commission européenne, Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Asia Pacific Association for Medical Toxicology, Confédération internationale des syndicats libres, Conseil international des associations des fabricants des produits chimiques et Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants.

c) On a supprimé les notes 5 et 11 dans la version du plan d'action mondial figurant dans le rapport de la troisième session du Comité préparatoire et conformément le texte correspondant à ces notes dans l'exposé de synthèse au texte comparable dans le paragraphe 1 de la stratégie politique globale proposée par la Présidente. Ces notes se rapportaient à la suppression possible des références aux « cibles et délais » dans le plan d'action mondial. Dans la formulation révisée, le mot « possible » au paragraphe 2 de l'exposé de synthèse du plan d'action mondial, conjugué à l'adjectif « leurs », s'applique à tous les éléments rentrant sous les rubriques dans le tableau relatif au plan d'action mondial;

d) On a supprimé la note 6 dans la version du plan d'action mondial figurant dans le rapport de la troisième session du Comité préparatoire, la Présidente ayant proposé l'inclusion d'une « clause de sauvegarde » dans la Déclaration de haut niveau;

e) On a supprimé la note 7 dans la version du plan d'action mondial figurant dans le rapport de la troisième session du Comité préparatoire, qui relevait que certains participants avaient préconisé l'inclusion d'un paragraphe sur le besoin des ressources financières pour aider les pays en développement à entreprendre les activités définies dans le plan d'action mondial. La Présidente propose que la Conférence adhère aux vues exprimées par d'autres participants, selon lesquelles les considérations financières sont mieux traitées dans la section « considérations financières » de la stratégie politique globale.

f) On a supprimé la note 8 dans la version du plan d'action mondial figurant dans le rapport de la troisième session du Comité préparatoire. Elle se rapportait à l'actuel paragraphe 7 h) du rapport de l'exposé de synthèse du projet révisé de plan d'action mondial établi par la Présidente. Certains participants avaient demandé que cette phrase, portant sur le développement de produits de remplacement afin de réduire et d'éliminer progressivement les pesticides hautement toxiques, soit nuancée par les mots « lorsque nécessaire ». La Présidente propose que la Conférence adhère aux vues des autres participants qui n'appuyaient pas cette proposition;

g) La note 15 dans la version du plan d'action mondial figurant dans le rapport de la troisième session du Comité préparatoire est supprimée dans le texte. Elle concernait les références à « l'institution de l'Approche stratégique ». En outre, les références correspondantes à « l'institution de l'Approche stratégique » ont été supprimées dans la colonne « acteurs » du plan d'action mondial pour les activités 62, 75, 85 à 87, 104, 105, 109, 122, 133, 136, 137, 141, 182, 208, 259 et 262 dans le tableau B et les activités 12 et 18 dans le tableau C de la version du plan d'action mondial figurant dans l'annexe I à la présente note. Cette modification a été apportée parce que l'on ne percevait pas clairement si les mots « institution de l'Approche stratégique » renvoyaient à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ou au secrétariat de l'Approche stratégique; quel rôle l'une ou l'autre de ces entités jouerait en ce qui concerne les activités spécifiées; ou pourquoi ces références étaient limitées aux activités susmentionnées.

6. La Conférence souhaitera peut-être prendre en compte le projet révisé établi par la Présidente en cherchant à finaliser le plan d'action mondial. Dans l'éventualité où la Conférence souhaiterait adopter les suppressions proposées et la manière de procéder pour distinguer les activités convenues de celles à examiner plus avant durant la mise en œuvre de l'Approche stratégique, les questions qui resteraient à résoudre seraient les suivantes :

a) La conformité de l'énoncé de l'activité 182 dans le plan d'action mondial aux décisions prises sur le traitement des « principes et approches » dans la stratégie politique globale, comme indiqué dans la note 5;

b) Les mesures à prévoir dans les dispositions relatives à la mise en œuvre de l'Approche stratégique en ce qui concerne l'accueil du Réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (INFOCAP), une question identifiée dans la note 6 en rapport avec l'activité 214. L'examen de cette question pourrait être remis à une date ultérieure, étant donné que l'on a convenu à la troisième session du Comité préparatoire que les notes figurant dans l'exposé de synthèse du plan d'action mondial ne devaient pas être négociées à la Conférence mais plutôt être réexaminées dans le futur.

7. Le secrétariat a l'honneur de distribuer le projet révisé de plan d'action mondial établi par la Présidente du Comité préparatoire figurant à l'annexe I de la présente note aux fins d'examen par la Conférence.

Annexe I

Plan d'action mondial

Exposé de synthèse

1. Le plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques a été articulé autour de domaines d'activité et d'activités associées non contraignantes que les parties intéressées pourront entreprendre pour pouvoir honorer les engagements pris dans la Déclaration de haut niveau et la stratégie politique globale et atteindre les objectifs qui y sont énoncés. La déclaration de haut niveau et la stratégie politique globale réaffirment l'engagement pris par le Sommet mondial pour le développement durable dans le Plan d'application de Johannesburg de faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et l'environnement soient réduits au minimum.² Le plan devrait être considéré comme un document d'orientation à réviser selon qu'il convient et les activités devraient être envisagées et menées selon qu'il convient par les parties prenantes durant la phase de mise en œuvre de l'Approche stratégique, en fonction de leur applicabilité.
2. Le but de cet exposé de synthèse est de donner aux décideurs un bref aperçu de la structure du document et une idée de l'éventail d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique. Dans le plan d'action mondial, les domaines d'activité possibles ainsi que leurs activités associées, acteurs désignés, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre se trouvent groupés dans un tableau selon les cinq catégories d'objectifs figurant dans la stratégie politique globale de l'Approche stratégique, en l'occurrence les suivantes : réduction des risques; connaissances et information; gouvernance; développement des capacités et assistance technique; et trafic international illicite. Aux fins de l'exposé de synthèse, on a inclus une rubrique supplémentaire, celle des « pratiques générales améliorées » afin de pouvoir présenter les mesures interdisciplinaires qui apparaissent dans plus d'une catégorie.
3. Quatre tableaux figurent à la suite de cet exposé de synthèse. Le tableau A récapitule les domaines d'activité possibles et les numéros de leurs activités associées. Le tableau B énumère les domaines d'activité possibles ainsi que leurs activités associées, les acteurs désignés, les cibles et délais, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre, présentés dans cinq colonnes distinctes correspondant aux cinq catégories d'objectifs mentionnés au paragraphe 2 plus haut. Bien que chaque domaine d'activité soit mentionné sous une seule catégorie principale dans le tableau récapitulatif A, il peut apparaître sous plusieurs objectifs dans le tableau détaillé B. Les colonnes sur les acteurs, les cibles et délais, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'un examen à la troisième session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et pourront justifier la poursuite, d'un examen dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Le tableau C contient les activités sur lesquelles il n'y a pas eu de consensus et qui requièrent un examen dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Le tableau D fournit une liste des acronymes utilisés dans les tableaux B et C.
4. Les différentes catégories d'objectifs et les domaines d'activité correspondants sont étroitement interconnectés. De nombreuses mesures de réduction des risques sont nécessaires pour protéger la santé humaine et l'environnement contre la gestion non rationnelle des produits chimiques. Un grand nombre de ces mesures doivent être appuyées par des améliorations importantes des connaissances et informations dont nous disposons sur les produits chimiques, des dispositions relatives à la gouvernance (en particulier la coordination institutionnelle, les cadres réglementaires et la politique publique) dans tous les secteurs concernés, et des pratiques générales en matière de gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. De plus, un développement des capacités et une assistance technique judicieux et opportuns venant appuyer les actions des pays en développement et des pays à économie en transition sont essentiels si on veut faire des progrès substantiels dans la réduction des risques posés à la santé humaine et à l'environnement par la gestion non rationnelle des produits chimiques.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.I et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

5. Le plan d'action mondial sert aussi à donner des orientations à toutes les parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et local. Cela comprend l'évaluation de l'état actuel de leurs actions à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et la détermination des interventions à entreprendre en priorité pour remédier aux lacunes de cette gestion. On souligne toutefois que les priorités et les délais peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction, par exemple, de leur situation au plan de la gestion des produits chimiques et de leur aptitude à appliquer une mesure donnée. On s'attend à ce que les gouvernements et les autres parties intéressées adoptent des programmes flexibles permettant le développement et le maintien de capacités adéquates dans tous les domaines touchant à la gestion rationnelle des produits chimiques, compte tenu des circonstances nationales et en conformité avec les objectifs de l'Approche stratégique.

6. En général, la priorité devrait être accordée aux activités :

- a) Axées sur la réduction de l'écart au plan de la capacité de gestion rationnelle des produits chimiques qui existe entre, d'une part, les pays développés et, d'autre part, les pays en développement et les pays à économie en transition;
- b) Facilitant l'exécution des accords et des travaux existants;
- c) Portant sur des problèmes actuellement ignorés par les accords et les travaux existants;
- d) Visant à faire en sorte que d'ici à 2020 :
 - i) Les produits chimiques ou les utilisations chimiques qui présentent des risques graves et non maîtrisables pour la santé et l'environnement en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en prenant en compte les coûts et avantages ainsi que la disponibilité de produits de remplacement sans danger et leur efficacité ne soient plus produits et utilisés;
 - ii) Les risques liés aux rejets non intentionnels de produits chimiques qui présentent des risques graves et non maîtrisables pour la santé et l'environnement en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en prenant en compte les coûts et avantages soient réduits au minimum;
- e) Ciblant les produits chimiques entraînant des risques graves et non maîtrisables ;
- f) Favorisant le développement des connaissances scientifiques adéquates sur les risques sur la santé et l'environnement posés par les produits chimiques et leur accès à toutes les parties prenantes;

7. Il est important, pour nombre de domaines d'activité, de travailler de manière concertée si l'on veut qu'ils soient le plus efficace possible. Il est donc essentiel que toutes les parties intéressées entreprennent une action en coopération judicieuse s'agissant des priorités mondiales. Parmi ces dernières, on peut notamment citer :

- a) L'intégration des questions relatives aux produits chimiques dans l'agenda plus global de développement, notamment l'élaboration de plans pour hiérarchiser les mesures et ce, en consultation avec les parties prenantes, y compris les groupes exposés;
- b) La promotion de la ratification et de la mise en œuvre des conventions internationales existantes pertinentes touchant la santé, la sécurité, la sécurité et la santé au travail et l'environnement;
- c) La promotion de la mise en œuvre des normes, outils et approches actuels reconnus au niveau international en matière d'environnement et de santé et pour la protection contre les produits chimiques, notamment le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et les registres des émissions et transferts de polluants;
- d) La promotion de la réduction des risques posés par le mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial de façon à les réduire au minimum;
- e) La promotion de la réduction des quantités et de la toxicité des déchets dangereux;
- f) L'intensification des efforts pour prévenir le trafic illicite des produits chimiques et des déchets dangereux;
- g) La promotion d'une plus grande coordination entre les centres régionaux et nationaux et d'autres parties prenantes afin de s'attaquer à tout l'éventail des problèmes liés aux produits chimiques et aux déchets dangereux;
- h) Le développement de produits de remplacement afin de réduire et d'éliminer progressivement les pesticides hautement toxiques;

- i) La promotion du développement des capacités, de l'éducation et de la formation ainsi que de l'échange des informations sur la gestion rationnelle des produits chimiques pour toutes les parties intéressées;
- j) La promotion d'initiatives industrielles volontaires et la bonne gestion des produits dans toutes les industries pertinentes;
- k) La promotion de l'élimination de l'essence au plomb;
- l) La promotion de la réhabilitation des sites contaminés.

Mesures à l'appui de la réduction des risques

8. Dans la catégorie de la réduction des risques, les domaines d'activité en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement comprendraient l'élaboration de plans d'action pour la résolution de problèmes prioritaires touchant les groupes présentant des vulnérabilités particulières. Au nombre des mesures destinées à sauvegarder la santé des femmes et des enfants, on trouverait la réduction au minimum des expositions à des produits chimiques avant la conception et durant non seulement la gestation, mais aussi le premier âge, l'enfance et l'adolescence. On ferait avancer la cause de la santé et de la sécurité des travailleurs à l'aide de mesures telles que la mise en place à l'échelon national de systèmes d'inspection et l'application de normes adéquates en matière de santé et de sécurité des travailleurs, dont le but est de réduire au minimum les risques posés par les produits chimiques sur les lieux de travail. Au nombre des mesures se rapportant aux produits chimiques particulièrement préoccupants, notamment les substances toxiques bioaccumulatives persistantes ; les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les produits chimiques cancérigènes, mutagènes, nuisibles à la reproduction, ou qui affectent les systèmes nerveux ou immunitaire, les perturbateurs endocriniens ; les polluants organiques persistants; le mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial; les produits chimiques produits ou utilisés dans des quantités élevées; les produits chimiques dont les utilisations sont très répandues; et les produits chimiques préoccupants au niveau national, on trouverait des efforts visant à déterminer les priorités du point de vue de la gestion des risques liés à ces produits, et l'élaboration ainsi que l'utilisation de solutions de remplacement. On encouragerait la réduction au minimum des déchets dangereux au moyen de plans et politiques nationaux, de la sensibilisation et de la protection des manutentionnaires, et on procéderait au recensement et à la réhabilitation des sites contaminés. Les mesures de prévention de la pollution incluraient l'élimination de l'essence au plomb. On renforcerait les capacités de traitement des cas d'intoxication et autres incidents chimiques.

Renforcement des connaissances et de l'information

9. Parmi les mesures de renforcement des connaissances et de l'information, on trouverait l'amélioration de l'éducation et la formation ainsi que la sensibilisation des personnes susceptibles d'entrer en contact avec des substances chimiques toxiques à une étape quelconque de leur cycle de vie, de même que la production et la diffusion d'informations sur les risques posés par chacun des produits chimiques en vente dans le commerce, en tenant compte des exigences légitimes en matière de respect du secret commercial. A cela se rajouteraient la surveillance intensifiée des impacts des produits chimiques sur la santé et l'environnement, la conduite d'évaluations harmonisées des risques, les initiatives de mise en application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, et la publication de registres nationaux des émissions et transferts de polluants.

Gouvernance : renforcement des institutions, des lois et des politiques

10. En ce qui concerne les objectifs de l'Approche stratégique au plan de la gouvernance, les mesures les plus importantes seraient celles de révision des législations nationales en vue de la ratification et de la mise en œuvre des actuels accords internationaux traitant des produits chimiques et des déchets dangereux - tels que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et les conventions de l'Organisation internationale du travail sur la protection des travailleurs – ainsi que celles d'accroissement de la coordination et des synergies dans le domaine des politiques et activités nationales et internationales se rapportant à la sécurité chimique. Les mesures destinées à assurer la participation de tous les intéressés, en particulier les femmes, à la gestion du cycle de vie des produits chimiques joueraient également un rôle essentiel. Celles d'intégration de la gestion des produits chimiques aux stratégies d'aide au développement, de développement durable et de réduction de la pauvreté seraient importantes pour la répartition plus efficace des ressources affectées aux activités relatives à la sécurité chimique. Au nombre des autres mesures se rapportant à la gouvernance, on trouverait l'élaboration de systèmes de planification

préalable des secours et d'intervention en cas d'accident chimique, l'étude de l'utilisation de produits chimiques dans les zones protégées, la formation aux procédures de détermination de la responsabilité et de compensation des dommages causés à la santé humaine et à l'environnement par la production ou l'utilisation de produits chimiques, et les actions visant à prévenir et détecter le trafic illicite de produits chimiques et de déchets dangereux.

Intensification du développement des capacités

11. Parmi les mesures de développement des capacités, on cite la formation du personnel dans le but de procurer les compétences nécessaires pour appuyer la mise en œuvre systématique de l'Approche stratégique aux niveaux local, national et régional d'une façon coordonnée et pour l'éventail complet des besoins en matière de sécurité chimique, en particulier la planification stratégique, l'évaluation et la gestion des risques, le contrôle, la recherche, et la lutte contre le trafic illicite. On se servirait des mécanismes d'échange d'informations sur le renforcement des capacités pour assurer la coordination.

Lutte contre le trafic illicite

12. Des actions aux niveaux national, régional et mondial sont nécessaires pour prévenir et détecter le trafic illicite de produits chimiques et de déchets dangereux. Il faut notamment faire des efforts pour assurer l'application plus effective des conventions internationales relatives aux mouvements transfrontières de produits chimiques et de déchets dangereux.

Pratiques générales améliorées

13. La liste des domaines d'activité contient un certain nombre d'activités destinées à améliorer les pratiques générales de gestion des produits chimiques, qui impliqueraient l'adoption de mesures comme, par exemple, l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de production plus propres selon les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales. Pareillement, l'utilisation de meilleures méthodes de production agricole et, en particulier, de solutions de rechange qui ne font pas appel aux produits chimiques, serait encouragée. Au nombre des mesures associées à une plus grande responsabilité sociale et écologique des entreprises aux plans de la production et de l'utilisation sans risque des produits, on compterait la poursuite de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives telles que le programme « Responsible Care » mis sur pied par l'industrie et le Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Tableau A. Domaines d'activité possibles et leurs activités associées

Domaine d'activités	Activité associée
1. Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	1, 165, 207
2. Protection de la santé humaine	2 à 6
3. Enfants et sécurité chimique	7 à 10, 150 à 153, 245 et 246
4. Sécurité et santé au travail	11 à 21, 138 à 149, 255
5. Application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	22, 99 à 101, 168, 248 à 250
6. Pesticides hautement toxiques – gestion et réduction des risques	23 à 30, 114 à 117
7. Programmes relatifs aux pesticides	31
8. Réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides	32 à 42
9. Production plus propre	43 à 46, 118, 238 à 242
10. Réhabilitation des sites contaminés	47 et 48, 243
11. Essence au plomb	49, 156, 244
12. Bonnes pratiques agricoles	50 à 53, 158 à 160
13. Substances toxiques bioaccumulatives persistantes; substances très persistantes et très bioaccumulatives; produits chimiques cancérogènes, mutagènes, nuisibles à la reproduction ou qui affectent les systèmes nerveux ou immunitaire et perturbateurs endocriniens; polluants organiques persistants	54 à 56
14. Mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial; produits chimiques produits ou utilisés dans des grandes quantités; ceux dont les utilisations sont largement répandues; et autres produits chimiques préoccupants au niveau national	57 à 60, 157
15. Evaluation, gestion et notification des risques	61 à 67, 127 à 137, 247
16. Gestion (et réduction au minimum) des déchets	68 à 73, 161 et 162, 258 à 262, 272 et 273
17. Elaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgence impliquant des produits chimiques	74 à 79, 237
18. Recherche, surveillance et données	80 à 87
19. Production et disponibilité de données sur les dangers	88 à 97
20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie	98, 189 à 192
21. Gestion et diffusion de l'information	102 à 113, 256
22. Cycle de vie	119 à 123
23. Registres des émissions et transferts des polluants – création de registres nationaux et internationaux	124 à 126, 177 à 180
24. Education et formation (sensibilisation)	154 et 155
25. Participation des parties prenantes	163 et 164
26. Mise en œuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques	166 et 167
27. Accords internationaux	169 à 176
28. Considérations socio-économiques	181 à 188, 257
29. Aspects juridiques, politiques et institutionnels	193 à 198
30. Responsabilité et indemnisation	199
31. Bilan des progrès	200 et 201
32. Zones protégées	202 et 203, 253 et 254
33. Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	204, 263 à 271
34. Commerce et environnement	205, 251 et 252
35. Participation de la société civile et des ONG d'intérêt public	206
36. Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales	208 à 236

Tableau B. Liste des domaines d'activité possibles et des activités, acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre associés³

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	1. Etablir des profils nationaux et mettre en œuvre des plans d'action pour la gestion rationnelle des produits chimiques.	Gouvernements Centres de recherche IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, PNUD) Syndicats ONG	2006–2010	Des profils et plans d'action nationaux sont élaborés.	Création de comités interorganisations et multipartites chargés d'aider à l'établissement des profils nationaux
Protection de la santé humaine	2. Combler les lacunes en matière d'aptitude à accéder aux connaissances, à les interpréter et à les appliquer.	Industrie Gouvernements Centres de recherche IOMC (OMS, OCDE) Syndicats	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Les écarts dans le domaine des aptitudes se sont réduits	Plus grande disponibilité d'informations présentées sous une forme convenant aux utilisateurs finaux sur les risques posés par les substances chimiques (y compris celles qui se trouvent dans les produits manufacturés) et leur utilisation sans risque et utilisation améliorée des évaluations de risques existantes
	3. Elaborer et utiliser de nouvelles méthodes harmonisées d'évaluation des risques.	IOMC (OMS, OCDE) Gouvernements	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	De nouvelles méthodes harmonisées d'évaluation des risques sont mises au point.	Méthodes d'évaluation de la relation dose-effet et des risques courus par les groupes vulnérables, en particulier les enfants, les femmes enceintes, les individus en âge de procréer, les personnes âgées et les pauvres; nouveaux outils d'évaluation des risques

³ Une liste des acronymes utilisés figure dans le tableau D.

⁴ Les acteurs qui apparaissent en caractères gras sont les acteurs principaux.

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	4. Elaborer des méthodes et critères plus performants de détermination de l'impact des produits chimiques sur la santé humaine (et donc sur l'économie et le développement durable) aux fins de l'établissement des priorités en matière d'actions, de la détection des substances chimiques, et du suivi des progrès de la SAICM.	IOMC (OMS, OCDE) Centres de recherche	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Des méthodes et critères plus performants de détermination des impacts des produits chimiques sont mis au point. Les produits chimiques et la santé humaine sont inscrits à l'ordre du jour de l'aide au développement.	Utilisables au niveau des pays Moyen de déterminer les impacts des décisions politiques sur la santé humaine
	5. Développer l'aptitude des pays à faire face aux intoxications et aux incidents chimiques.	Gouvernements Organisations régionales IOMC, (PNUE, OMS)	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Le nombre des pays capables de faire face aux intoxications et aux incidents chimiques a augmenté.	Approche intégrée de la création et du renforcement des centres anti-poison et des mécanismes de surveillance, d'alerte et d'intervention en cas d'incident chimique Coopération technique à l'échelon régional
	6. Mettre en place un assortiment de stratégies préventives.	Gouvernements IOMC (OMS)	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Un assortiment de stratégies préventives est mis en place aux échelons international, régional et national.	Education et sensibilisation Renforcement des capacités en matière de communication sur les risques
Enfants et sécurité chimique	7. Elaborer des outils d'orientation destinés à aider les pays à entreprendre des évaluations initiales de l'hygiène du milieu du point de vue des enfants, à déterminer les problèmes prioritaires et à établir ainsi qu'à mettre en œuvre des plans d'action pour la résolution de ces problèmes.	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE) UNICEF, gouvernements Parties prenantes Organisations régionales ONG	2006–2010	Des évaluations initiales de l'hygiène du milieu et de la sécurité chimique du point de vue des enfants sont entreprises dans tous les pays. Des plans d'action sont élaborés et mis en application.	Orientation en matière d'évaluations

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	8. Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour entreprendre des recherches permettant de réduire les incertitudes dans le domaine de l'évaluation des risques.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD)	2006–2010	L'infrastructure est créée.	Collecte de données toxicologiques supplémentaires sur les effets particulièrement importants pour les enfants, à savoir ceux produits durant le développement et la croissance in utero ou postnatales, et de données susceptibles d'aider à déterminer ou à quantifier l'étendue de l'exposition des enfants aux substances chimiques considérées. Formation de chercheurs
	9. Elaborer des mécanismes de partage et de diffusion de l'information que l'on peut utiliser pour réduire les incertitudes dans le domaine de l'évaluation des risques.	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) ONG FISC	2006–2010	Des mécanismes sont élaborés.	
	10. Éliminer à titre prioritaire tout emploi d'enfants à des travaux faisant intervenir des substances dangereuses	IOMC (OIT) Gouvernements Syndicats ONG	2006–2010	Le nombre de pays dotés de lois interdisant l'emploi d'enfants à des travaux faisant intervenir des substances dangereuses a augmenté. L'aptitude à appliquer effectivement de telles lois s'est améliorée dans tous les pays. Le nombre de pays qui ont ratifié la convention de l'OIT sur le travail des enfants a augmenté.	Modèles de législation
Sécurité et santé au travail	11. Elaborer des éléments de données harmonisés pour consigner les données pertinentes obtenues sur les lieux de travail dans des bases de données propres aux compagnies.	IOMC (OIT, OMS) Gouvernements Syndicats Industrie	2006–2010	Des éléments de données harmonisés pour consigner les données pertinentes obtenues sur les lieux de travail sont élaborés.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Normes et orientations

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	12. Envisager des lois relatives à la protection de la santé des travailleurs et du public qui couvrent la gamme complète des activités professionnelles demandant la manipulation de produits chimiques, en particulier dans les secteurs comme, par exemple, l'agriculture et la santé	Gouvernements IOMC (OIT) Syndicats Industrie	2006-2010	La loi est intégralement appliquée dans tous les secteurs concernés.	Mise au point d'orientations relatives à la mise en œuvre
	13. Elaborer un système d'évaluation de l'impact sanitaire et écologique de la manipulation de produits chimiques et l'incorporer dans les programmes relatifs à la sécurité et à la santé au travail.	IOMC (OIT, OMS) Gouvernements Syndicats Industrie ONG	2006-2010	Tous les pays incorporent des évaluations de l'impact sanitaire et écologique dans leurs programmes relatifs à la sécurité et à la santé au travail.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail
	14. Développer, mettre à jour et appliquer les normes de l'OIT concernant la sécurité au travail, les directives de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001), ainsi que les autres directives et codes de bonne pratique non contraignants, y compris ceux qui sont propres aux populations autochtones et tribales.	IOMC (OIT) Gouvernements Syndicats Industrie	2006-2010	Les normes et directives de l'OIT concernant la sécurité au travail sont appliquées dans tous les pays. D'autres directives et codes de bonne pratique non contraignants encourageant la gestion rationnelle des produits chimiques sont inventoriés, documentés et appliqués. Les pratiques indigènes et tribales sont inventoriées, documentées et appliquées.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Disponibilité de méthodologies applicables Mise à jour de la législation

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	15. Elaborer des politiques nationales en matière de sécurité et de santé au travail contenant des textes spécifiques relatifs à la gestion des produits chimiques qui mettent clairement l'accent sur les mesures préventives et qui exigent que les évaluations des risques et les mesures de prévention des risques sur les lieux de travail soient menées selon la hiérarchie reconnue des mesures de prévention et de contrôle.	Gouvernements Syndicats Industrie IOMC (OIT, OMS) ONG	2006–2010	Les politiques de tous les pays en matière de santé et de sécurité au travail contiennent des mentions spécifiques des substances chimiques. Des politiques nationales en matière de santé et de sécurité au travail mettant l'accent sur les mesures préventives sont mises en place et appliquées dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Prise en compte des besoins des employés des petites et moyennes entreprises, des employés du secteur informel, des travailleurs migrants, des travailleurs illicites, des travailleurs migrants illicites, des travailleurs indépendants, des salariés et des groupes vulnérables, y compris les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes âgées, dans les programmes de réduction des risques chimiques sur les lieux du travail Documents d'orientation
	16. Mettre en place à l'intention de tous les praticiens et professionnels de la santé et de la sécurité publiques des programmes intégrés mettant l'accent sur la détermination, l'évaluation et le contrôle des facteurs de risque chimique dans tous les secteurs professionnels (industriel, agricole, commercial, tertiaire, etc.).	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR) Gouvernements Syndicats Industrie ONG	2006–2010	Des programmes intégrés à l'intention de tous les praticiens et professionnels de la santé et de la sécurité publiques mettant l'accent sur la détermination, l'évaluation et le contrôle des facteurs de risque chimique sur les lieux de travail sont établis et appliqués dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Etablissements et matériels de formation
	17. Promouvoir l'échange d'informations sur les expériences et projets réussis ayant trait à la sécurité et à la santé au travail.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR) Gouvernements Syndicats Industrie ONG	2006–2010	Des mécanismes d'échange d'informations sont mis en place dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Infrastructure
	18. Elaborer et distribuer des fiches d'information concernant les mesures de sécurité à prendre pour chaque substance chimique afin d'aider les entreprises à protéger leurs employés.	Gouvernements IOMC (OMS) Industrie Syndicats	2006–2010	Des fiches d'information relatives à la sécurité sont rédigées et distribuées.	Formation de professionnels Infrastructure pour la diffusion de fiches d'information relatives à la sécurité

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	19. Protéger les travailleurs contre les expositions, si possible à l'aide de mesures techniques, fournir des équipements protecteurs appropriés, améliorer l'acceptation du port d'équipements protecteurs et encourager la conduite de recherches plus poussées sur les équipements protecteurs à utiliser en milieu chaud et humide.	Gouvernements IOMC (FAO) Industrie Syndicats	2005–2010	Le nombre de cas de maladies et accidents du travail affiche une tendance continue à la baisse. La recherche sur les équipements protecteurs produit des solutions réalisables.	Sensibilisation des employeurs et des employés Développement des capacités techniques
	20. Protéger les travailleurs contre les agents chimiques à l'origine de l'asbestose, les autres maladies causées par l'amiante, les cancers dus aux activités professionnelles, les substances chimiques incluses dans la Convention de Rotterdam en raison des risques qu'elles comportent pour les travailleurs et les autres substances chimiques dangereuses pour la santé.	Gouvernements Syndicats Industrie	2005–2010	Le nombre des cas d'asbestose et d'autres maladies causées par l'amianté ainsi que celui des cas de cancer dus aux activités professionnelles affichent une tendance continue à la baisse.	Sensibilisation des employeurs et des employés Législation
	21. Elaborer des orientations relatives à une approche harmonisée de la définition de limites en matière d'exposition professionnelle.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR) Syndicats	2006–2010	Des orientations sont élaborées.	Création de groupes de travail aux niveaux international et national
Application du SGH	22. Définir les rôles et responsabilités des employeurs, employés, fournisseurs de produits chimiques et gouvernements dans l'application du SGH.	IOMC (OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) Gouvernements Industrie Syndicats	2007	Les rôles et responsabilités des employeurs, employés, fournisseurs de produits chimiques et gouvernements dans l'application du SGH sont définis et portés à la connaissance du public dans tous les pays.	Initiative internationale : Programme de renforcement des capacités relatif au SGH de l'UNITAR/OIT Modèles de législation
Pesticides très toxiques – gestion et réduction des risques	23. Encourager l'application intégrale du Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO.	Gouvernements IOMC (FAO) Industrie (CropLife International) ONG	2006–2010	Le nombre de pays qui ont adopté le Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO a augmenté. Des stratégies pour l'application du Code de conduite international de la FAO sont élaborées et mises en œuvre dans tous les pays.	Sensibilisation au Code de conduite par la FAO Adoption au niveau national d'une approche de la gestion des pesticides basée sur leur cycle de vie

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	24. Accorder à la gestion des ennemis des cultures et des pesticides une priorité adéquate dans les stratégies nationales de développement durable et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté afin de permettre l'accès à l'assistance technique et financière pertinente, notamment la technologie appropriée.	Gouvernements Secteur agricole (CropLife International) IOMC (FAO) Syndicats, ONG	2006–2010	La gestion des ennemis des cultures et des pesticides figure en tant que priorité dans les stratégies de développement durable et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté de tous les pays, leur ouvrant ainsi l'accès à l'assistance technique et financière pertinente.	Ressources financières nationales Modèle de cadre
	25. Fonder les décisions nationales concernant les pesticides très toxiques sur une évaluation de leurs dangers intrinsèques et de l'exposition anticipée à ces derniers au niveau local.	Gouvernements IOMC (FAO)	2006–2010	Des évaluations des dangers intrinsèques de tous les pesticides très toxiques sont entreprises dans tous les pays. Des évaluations de l'exposition anticipée au niveau local sont entreprises dans tous les pays.	Ressources financières nationales Méthodologie Nécessité de tenir compte des conditions d'utilisation communes et de l'impératif de réduction des risques
	26. Accorder la priorité aux méthodes les moins dangereuses de lutte contre les ennemis des cultures et adopter les meilleures pratiques afin d'éviter la constitution de réserves excessives ou inadéquates de produits chimiques.	Gouvernements Secteur agricole (CropLife International) Syndicats IOMC (FAO)	2006–2010	L'achat des méthodes les moins dangereuses de lutte contre les ennemis des cultures fait partie des politiques nationales et sectorielles d'approvisionnement de tous les pays. L'utilisation des meilleures techniques disponibles figure à un rang élevé dans la liste des priorités de tous les pays.	Politiques en matière d'achats Meilleures techniques disponibles
	27. Promouvoir l'élaboration de pesticides présentant des risques réduits et de méthodes efficaces de lutte non chimique contre les ennemis des cultures et l'utilisation de ces solutions à la place des pesticides hautement toxiques.	Secteur agricole (CropLife International) IOMC (FAO) Gouvernements Syndicats Organisations d'agriculteurs ONG	2011–2015	L'utilisation de pesticides très toxiques est en baisse dans tous les pays. L'utilisation de mesures de lutte non chimiques est encouragée dans tous les pays. L'utilisation de pesticides présentant des risques réduits est encouragée dans tous les pays.	Solutions de remplacement disponibles Expérience locale de l'utilisation de pesticides Sensibilisation des utilisateurs de pesticides Méthodes de contrôle non chimiques

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	28. Distinguer les programmes qui sont parvenus à réaliser à peu de frais une réduction appréciable des risques de ceux qui n'y sont pas arrivés et incorporer dans les futurs programmes des mécanismes d'évaluation et des moyens de mesurer les progrès.	IOMC (PNUE, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	Les programmes qui sont parvenus à des réductions significatives des risques sont documentés et portés à la connaissance du public.	Programmes de réduction des risques posés par l'utilisation de pesticides mis en place par l'OCDE
	29. Promouvoir la gestion intégrée des ennemis des cultures et des vecteurs de maladies.	IOMC (PNUE, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements Syndicats ONG	2006–2010	La gestion intégrée des ennemis des cultures et des vecteurs de maladies est pratiquée dans tous les pays et intégrée aux stratégies nationales en matière d'agriculture et de santé	Modèles de législation Services de vulgarisation agricole Etablissements et matériels de formation
	30. Encourager l'industrie à étendre l'intendance des produits et à retirer volontairement les pesticides très toxiques dont on ne peut pas se servir en toute sécurité dans les conditions actuelles.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Syndicats Industrie (CropLife International)	2006–2010	Des initiatives d'intendance volontaire des produits sont mises sur pied dans tous les pays. Des retraits volontaires de produits chimiques très toxiques sont effectués. La présence sur le marché de produits chimiques très toxiques est en baisse.	Initiatives de l'industrie
Programmes de gestion des pesticides	31. Mettre en place des programmes de gestion des pesticides afin de réglementer la disponibilité, la distribution et l'utilisation de ces derniers et, selon le cas, appliquer le code de conduite de la FAO sur la distribution et l'utilisation des pesticides.	Gouvernements IOMC (FAO)	2006–2010	Des règlements relatifs à la disponibilité, à la distribution et à l'utilisation des pesticides sont mis en place dans tous les pays.	Législation nationale Capacité technique
Réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides	32. Mettre en œuvre un système d'homologation et de contrôle des pesticides permettant de déterminer les risques dès le stade de la production ou de la formulation jusqu'à celui de l'élimination des produits ou emballages périmés.	Gouvernements IOMC (FAO, PNUE, PNUD, Banque mondiale)	2010–2015	Des systèmes d'homologation et de contrôle des pesticides sont mis en œuvre dans tous les pays.	Législation nationale Capacité technique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	33. Contrôler les pesticides disponibles sur le marché afin de s'assurer qu'ils sont utilisés conformément aux autorisations accordées.	Gouvernements IOMC (FAO)	2011–2015	Tous les pays veillent à ce que les pesticides disponibles sur le marché soient utilisés conformément aux autorisations accordées.	Législation nationale Capacité technique
	34. Mettre en place des programmes de surveillance sanitaire.	Gouvernements IOMC (O IT, FAO, OMS) Syndicats	2006–2010	Des programmes de surveillance sanitaire sont mis en place.	Formation des travailleurs à l'identification des symptômes des intoxications par pesticide
	35. Mettre en place des centres d'information et de traitement ainsi que des systèmes de collecte et d'analyse de données pour la lutte anti-poison.	Gouvernements Institutions médicales IOMC (OMS)	2006–2010	Des centres d'information et de traitement anti-poison sont mis en place.	Infrastructure Capacité technique
	36. Fournir aux services de vulgarisation et de conseil, de même qu'aux organisations d'agriculteurs, des informations sur les stratégies et méthodes de gestion intégrée des ravageurs.	IOMC (FAO) Syndicats Organisations d'agriculteurs	2006–2010	Des informations sur la gestion intégrée des ravageurs sont fournies aux organisations d'agriculteurs et aux services de vulgarisation.	Infrastructure d'échange d'informations Sensibilisation
	37. Veiller à l'adéquation des conditions de stockage des pesticides en magasin, en entrepôt et à la ferme.	Gouvernements Industrie Syndicats Organisations d'agriculteurs IOMC (FAO)	2007–2015	Les conditions de stockage des pesticides sont correctes dans tous les pays.	Sensibilisation
	38. Mettre en place un programme de surveillance des résidus de pesticides dans les aliments et dans l'environnement.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS)	2006–2010	Des programmes de surveillance des résidus de pesticides sont mis en place dans tous les pays.	Capacité d'analyse en laboratoire Capacité technique
	39. Mettre à la disposition des consommateurs une gamme de pesticides moins toxiques.	Industrie IOMC (FAO)	2006–2010	Des pesticides moins toxiques sont disponibles dans tous les pays.	Sensibilisation

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	40. N'autoriser et ne vendre que des préparations pesticides prêtes à l'emploi conditionnées dans des récipients difficilement réutilisables, dotés d'une protection enfants et portant sur leur étiquette un mode d'emploi clair et précis que les utilisateurs locaux peuvent comprendre.	Gouvernements Industrie IOMC (FAO)	2006–2010	Seuls les pesticides prêts à l'emploi sont autorisés et vendus. Les étiquettes des pesticides portent des instructions claires concernant leur utilisation.	Législation Sensibilisation
	41. Veiller à ce que les travailleurs agricoles reçoivent une formation adéquate aux méthodes d'application et à ce que les équipements de protection soient suffisants pour permettre une utilisation sans risques des produits.	IOMC (FAO) Syndicats Organisations d'agriculteurs Services de vulgarisation agricole	2006–2010	Les travailleurs agricoles sont formés à l'application en toute sécurité des pesticides.	Programmes de formation Infrastructure de formation
	42. Œuvrer en faveur de la disponibilité et de l'utilisation de tenues de protection.	Industrie Syndicats IOMC (FAO) Organisations d'agriculteurs	2006–2010	Des actions en faveur de la disponibilité et de l'utilisation de tenues de protection sont effectuées.	Sensibilisation
Production plus propre	43. Encourager la production et l'utilisation durables, ainsi que le transfert, la mise en œuvre et l'adoption de technologies de production plus propres et, en particulier des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales (MTD/MPE)	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements Industrie Centres nationaux pour une production plus propre Syndicats ONG Milieu universitaire	2011–2015	Des mécanismes encourageant la production et l'utilisation durables, ainsi que le transfert de technologies non polluantes appropriées sont mis en place dans tous les pays. La mise en œuvre des MTD/MPE est encouragée.	Mise sur pied de centres nationaux pour une production plus propre MTD/MPE

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	44. Promouvoir la mise au point et l'utilisation de produits et processus présentant moins de risques	Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle	2011–2015	Des systèmes d'évaluation des risques et des critères pour le remplacement sont établis. Une liste de produits de substitution mentionnant leurs propriétés est publiée et diffusée afin d'aider à la prise de décisions. Une liste des produits chimiques dangereux qui ont été remplacés est publiée et diffusée.	Elaboration de méthodologies Projet de l'ONUDI, Regional Network on Safe Pesticide Production and Information for Asia and the Pacific (RENPAP) Produits chimiques de substitution
	45. Incorporer le concept de prévention de la pollution dans les politiques, programmes et activités se rapportant à la gestion des produits chimiques.	Gouvernements Syndicats ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2011–2015	La prévention de la pollution est incorporée dans les initiatives de gestion des produits chimiques. Des initiatives de prévention de la pollution sont mises en œuvre.	Etablissements et matériels de formation
	46. Appuyer l'élaboration plus poussée et l'adoption des spécifications de la FAO et de l'OMS concernant les pesticides.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) ONG	2006–2010	Les spécifications de la FAO et de l'OMS concernant les pesticides sont développées et adoptées dans tous les pays.	Modèles de législation
Réhabilitation des sites contaminés	47. Repérer les sites et points névralgiques contaminés et appliquer un plan de réhabilitation de ces endroits afin de réduire les risques courus par le public et l'environnement.	IOMC (FAO, OIT, ONUDI, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Secteur privé ONG	2010–2020	Des plans de réhabilitation de tous les sites contaminés sont élaborés dans tous les pays.	Programme africain sur les stocks de pesticides périmés Modèles de législation
	48. Veiller à la réhabilitation des sites contaminés, y compris ceux qui l'ont été par suite d'un accident.	Gouvernements Industrie	2016–2020	La réhabilitation obligatoire des sites contaminés figure dans les lois de tous les pays. Des dispositifs d'intervention en cas d'accident faisant intervenir des produits chimiques sont mis en place.	Modèles de législation

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Essence au plomb	49. Eliminer l'essence au plomb.	Gouvernements IOMC (PNUE, OMS, ONUDI, PNUD, Banque mondiale) FEM Industrie	2006–2010	L'essence au plomb est éliminée.	Modèles de législation Décisions d'importation de plomb tétraéthyle et tétraméthyle au titre de la Convention de Rotterdam
Bonnes pratiques agricoles	50. Elaborer des programmes de gestion intégrée des ravageurs.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	Des programmes sont élaborés.	Savoir-faire technique spécialisé Infrastructure de diffusion de l'information Sensibilisation
	51. Offrir des stages de formation aux pratiques agricoles alternatives et écologiques, en particulier les solutions de remplacement non chimiques.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements Instituts de recherche et centres de formation agréés Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des stages de formation aux pratiques agricoles alternatives et écologiques, en particulier les solutions de remplacement non chimiques, sont conçus pour tous les pays.	Méthodologies et techniques
	52. Faciliter l'accès à des pesticides présentant moins de risques.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Syndicats	2006–10	L'accès est facilité	Sensibilisation Infrastructure de diffusion de l'information
	53. Développer des variétés résistantes aux ravageurs et aux maladies.	Gouvernements Secteur agricole Instituts de recherche IOMC (FAO) GCRAI	Activité en cours	Le nombre de variétés résistantes aux ravageurs et aux maladies a augmenté.	Capacité de recherche

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Substances toxiques bioaccumulatives persistantes; substances très persistantes et très bioaccumulatives; substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; polluants organiques persistants	54. Promouvoir l'utilisation de solutions de rechange, en particulier non chimiques, aux produits chimiques organiques hautement toxiques, persistants et bioaccumulatifs.	Gouvernements Centres de recherche Syndicats ONG Industrie IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2016–2020	Des solutions de remplacement sont identifiées et utilisées.	Méthodologie d'évaluation des risques Accès aux informations sur les produits susceptibles de remplacer les substances toxiques bioaccumulatives persistantes; les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; et les polluants organiques persistants Détermination précise des priorités en matière de gestion des produits chimiques toxiques
	55. Classer par ordre de priorité, en vue d'une évaluation et d'études connexes, les groupes de produits chimiques qui posent un risque excessif, et par ailleurs impossible à gérer, pour la santé humaine et l'environnement dont, éventuellement, les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT), les substances très persistantes et très bioaccumulatives, les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux, et les polluants organiques persistants.	Industrie Gouvernements Syndicats IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2016-2020	Les groupes de produits chimiques qui posent un risque excessif, et par ailleurs impossible à gérer, pour la santé humaine et l'environnement dont, éventuellement, les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT), les substances très persistantes et très bioaccumulatives, les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux, et les polluants organiques persistants sont classés par ordre de priorité, en vue d'une évaluation et d'études connexes.	Méthodologie d'évaluation des risques Formation

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	56. Formuler une approche intégrée de la gestion des produits chimiques tenant compte des accords multilatéraux sur l'environnement et des stratégies qui visent un large éventail de produits chimiques.	Gouvernements Syndicats ONG Industrie IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle	2016–2020	Une approche intégrée de la gestion des produits chimiques est élaborée et mise en œuvre dans tous les pays.	Modèles de législation Formation Initiatives de l'industrie Elaboration et promotion de formules améliorées et de produits de remplacement
Mercure et autres produits chimiques constituant des sujets de préoccupation d'ordre mondial, produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités, produits chimiques faisant l'objet d'utilisations les propageant sur de vastes étendues, et autres produits chimiques constituant des sujets de préoccupation d'ordre national	57. Promouvoir la réduction des risques sanitaires et écologiques présentés en particulier par le plomb, le mercure et le cadmium, en assurant une gestion rationnelle de l'environnement et, plus particulièrement, en passant minutieusement en revue les études pertinentes comme, par exemple, l'évaluation mondiale du mercure et de ses dérivés effectuée par le PNUE.	Gouvernements ONG Industrie IOMC (PNUE, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006–2015	Les risques présentés par les substances chimiques nuisibles à la santé humaine et à l'environnement, en particulier le plomb, le mercure et le cadmium, sont amoindris dans tous les pays. Les études pertinentes sont identifiées et documentées. Un examen des études pertinentes est effectué et ses résultats publiés et diffusés. Des technologies écologiquement rationnelles de réduction des risques présentés par le plomb, en particulier pour les petites entreprises de recyclage, sont mises en place et appliquées.	Méthodologie d'évaluation des risques Disponibilité de formations
	58. Etudier la nécessité de prendre de nouvelles mesures concernant le mercure, en considérant toute une série d'options, notamment la possibilité d'élaborer un instrument juridiquement contraignant, l'établissement de partenariats et d'autres mesures (d'après la décision 23/9 du Conseil d'administration du PNUE).	IOMC (PNUE, ONUDI) (Centres pour une production plus propre)	2005–2008	De nouvelles mesures concernant le mercure sont prises.	Analyse des options Capacité technique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	59. Prendre des mesures immédiates pour réduire les risques sanitaires et écologiques présentés au niveau mondial par le mercure contenu dans certains produits et par certains procédés de production (conformément à la décision 23/9 du Conseil d'administration du PNUE).	IOMC (PNUE, ONUDI) (Centres pour une production plus propre)	2005–2010	De nouvelles mesures sont prises.	Législation
	60. Se pencher sur l'étude des informations scientifiques mettant tout particulièrement l'accent sur le transport à longue distance que le PNUE doit présenter au Conseil d'administration à sa 24e session en 2007 (conformément à la décision 23/9 du Conseil d'administration du PNUE) pour l'aider lors des discussions futures à déterminer s'il y a lieu de mener une action à l'échelon mondial concernant le plomb et le cadmium.	IOMC (PNUE) Gouvernements	2007	Les actions nécessaires sont engagées.	Evaluation de la nécessité d'une action à l'échelon mondial
Evaluation, gestion et notification des risques	61. Lors de l'évaluation des risques courus par la population en général, voir si des différences existent dans la susceptibilité et l'exposition de certains segments (enfants, femmes enceintes, etc.).	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements	2006–2010	Une évaluation des éventuelles différences de susceptibilité chez les enfants et les femmes enceintes est effectuée.	Evaluer la nécessité de prendre des mesures supplémentaires de gestion des risques pour chaque produit chimique.
	62. Mettre en œuvre des systèmes d'alerte concernant les risques posés par la production, l'utilisation ou l'élimination de produits chimiques.	IOMC (OMS)	2011–2015	Des systèmes d'alerte concernant les risques posés par la production, l'utilisation ou l'élimination de produits chimiques sont mis en place dans toutes les régions.	Conception Implantation Gestion

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	63. Employer des approches scientifiques, y compris les outils actuellement disponibles chez les organisations participant à l'IOMC, sur, entre autres, les lignes directrices concernant les essais, les bonnes pratiques de laboratoire, l'acceptation mutuelle des données, les nouvelles substances chimiques, les substances chimiques existantes, et les outils et stratégies d'analyse et d'évaluation.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, OCDE)	2006–2010	Des approches scientifiques sont utilisées dans tous les pays pour prendre des décisions.	Scientifiques en nombre suffisant Formation et enseignement scientifiques Sensibilisation
	64. Encourager l'élaboration d'outils simplifiés et normalisés pour intégrer la science dans la conception des politiques et décisions relatives aux produits chimiques et, en particulier, dans l'orientation des méthodologies d'évaluation et de gestion des risques.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	Des outils simplifiés et normalisés pour intégrer la science dans la conception des politiques sont créés et mis en œuvre dans tous les pays. Un cadre permettant d'intégrer les outils normalisés dans les politiques est créé et appliqués.	Scientifiques en nombre suffisant Formation et enseignement scientifiques Sensibilisation Politiques appropriées
	65. Faire connaître les procédures d'évaluation des risques en se servant des ressources existantes comme, par exemple, les lignes directrices concernant l'évaluation des dangers liés aux substances chimiques produites en grande quantité, l'analyse de la relation (quantitative) structure-activité ((Q)SAR), l'évaluation des études sur les dangers et le devenir des pesticides, les documents sur les scénarios d'émission et d'exposition, et les mécanismes d'échange d'informations et de coordination établis par l'OCDE.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	La connaissance des procédures d'évaluation des risques s'améliore.	Sensibilisation Infrastructure de diffusion de l'information
	66. Mettre en place des programmes de surveillance des produits chimiques et des pesticides afin d'évaluer l'exposition.	Gouvernements	2006–2015	Des programmes de surveillance sont mis en place.	Capacité technique Coopération régionale

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Gestion (et réduction au minimum) des déchets	67. Suivre des approches axées sur la gestion du cycle de vie afin d'assurer que les décisions prises en matière de gestion des produits chimiques cadrent avec les objectifs de développement durable.	Gouvernements Industrie	2006–2010	Des approches axées sur la gestion du cycle de vie sont utilisées.	Politiques appropriées Sensibilisation
	68. Faciliter l'identification et l'élimination des stocks de pesticides périmés et d'autres produits chimiques (notamment les PCB), en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition.	Secrétariat de la Convention de Bâle, Centres régionaux de la Convention de Bâle, Secrétariat de la Convention de Stockholm, IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Protocole de Montréal Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2020	Tous les stocks de pesticides et autres produits chimiques périmés sont identifiés et éliminés.	Programme africain sur les stocks de pesticides périmés Méthodologie Identification des stocks périmés d'autres produits chimiques Démonstration et promotion de techniques de destruction appropriées
	69. Etablir et appliquer des plans d'action nationaux relatifs à la réduction au minimum des déchets et à leur élimination qui tiennent compte des accords internationaux pertinents et utilisent des approches axées sur le suivi depuis la production jusqu'au recyclage ou à l'élimination.	Gouvernements Centres régionaux de la Convention de Bâle Syndicats ONG	2011–2015	Des plans d'action nationaux pour la réduction au minimum des déchets et pour leur élimination sont mis en place et appliqués dans tous les pays.	Modèles de plan d'action Formation
	70. Prévenir et réduire au minimum la production de déchets dangereux au moyen de l'utilisation de meilleures pratiques et de solutions de remplacement présentant moins de risques.	Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle Centres nationaux pour une production plus propre Syndicats ONG	2016–2020	Des solutions de remplacement sont trouvées et introduites.	Méthodes d'évaluation Formation Elaboration et promotion de solutions de remplacement présentant moins de risques

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	71. Appliquer la Convention de Bâle ainsi que des mesures de réduction des déchets à la source et identifier les autres problèmes de déchets qui nécessitent un suivi continu des substances concernées depuis leur production jusqu'à leur recyclage ou jusqu'à la fin de la vie utile des produits qui en contiennent.	Industrie Centres régionaux de la Convention de Bâle Centres nationaux pour une production plus propre IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Protocole de Montréal Syndicats ONG	2006–2010	Des mesures de réduction des déchets à la source sont appliquées dans toutes les usines de produits chimiques. La Convention de Bâle est appliquée dans tous les pays.	Formation Sensibilisation Développement et promotion des meilleures techniques disponibles
	72. Prendre des mesures pour informer et éduquer les personnes qui manipulent des déchets et celles qui font du recyclage à petite échelle au sujet des dangers que comportent ces activités et pour les protéger contre ces dangers.	Gouvernements Syndicats ONG IOMC (OIT) Secrétariat de la Convention de Bâle Unité chargée des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe	2006–2010	Des mesures d'information, d'éducation et de protection des personnes qui manipulent des déchets et de celles qui font du recyclage à petite échelle sont mises en place.	Attention particulière à accorder aux récupérateurs de déchets et autres acteurs du secteur parallèle du recyclage. Infrastructure de diffusion de l'information Sensibilisation
	73. Promouvoir la prévention et la réduction au minimum des déchets en encourageant la production de biens de consommation réutilisables ou recyclables et de produits biodégradables et en développant l'infrastructure nécessaire.	Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle Industrie Syndicats ONG	2006–2015	Des mécanismes encourageant la production de biens de consommation réutilisables ou recyclables et de produits biodégradables sont en place dans tous les pays.	Centres nationaux pour une production plus propre Informations sur les initiatives couronnées de succès Eco-design

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Elaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgence impliquant des produits chimiques	74. Mettre en place des systèmes nationaux et internationaux de prévention des accidents industriels majeurs ainsi que des plans de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'accident ou de catastrophe.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Equipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe Industrie Syndicats ONG	2006–2012	Des systèmes et des centres intégrés de prévention des accidents industriels majeurs ainsi que des plans de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'accident ou de catastrophe sont mis en place et appliqués dans tous les pays.	Convention 174 de l'OIT sur la prévention des accidents industriels majeurs Projet de l'OCDE sur les indicateurs de performance en matière de sécurité Programme APELL du PNUE Système d'évaluation de la sécurité et de la qualité des transports routier et ferroviaire du CEFIC Application de la gestion de la sécurité des procédés aux opérations chimiques et renforcement des approches intégrées Centres anti-poison
	75. Encourager l'élaboration d'un mécanisme international permettant de répondre aux demandes des pays touchés par des accidents chimiques.	IOMC (OMS)	2010–2020	Un mécanisme international destiné à répondre aux demandes des pays touchés par des accidents chimiques est mis en place.	Conception du mécanisme
	76. Réduire au minimum les cas d'empoisonnement et de maladies causés par des produits chimiques.	Industrie Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Syndicats ONG	2006–2010	Le nombre de cas d'intoxication et de maladies causés par les produits chimiques est en baisse et des systèmes de surveillance médicale sont en place dans tous les pays. Des indicateurs biologiques sont disponibles.	Systèmes d'information pour rassembler et gérer les données Stratégie nationale de réduction des risques Formation Disponibilité de l'information Sensibilisation
	77. Prendre des dispositions pour assurer la collecte de données harmonisées à l'échelon national et, en particulier, la catégorisation selon, par exemple, le type de poison, l'identité chimique, la structure, l'utilisation ou la fonction.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Industrie ONG	2006–2010	Des systèmes de collecte de données harmonisées sont en place et en usage dans tous les pays	Programme de l'OCDE sur les produits chimiques

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ⁴	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	78. Remédier aux lacunes qui existent dans l'application des procédures de sécurité concernant le fonctionnement des grands consommateurs industriels de produits chimiques, en particulier au plan de la gestion écologiquement rationnelle des substances et produits dangereux.	Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE) Syndicats ONG	2006–2010	Les lacunes dans l'application des procédures de sécurité concernant le fonctionnement des grands consommateurs industriels de produits chimiques, en particulier au plan de la gestion écologiquement rationnelle des substances et produits dangereux, sont déterminées. Les lacunes sont comblées.	Stratégie mondiale de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail
	79. Concevoir, implanter et équiper les installations chimiques de façon à les protéger contre tout acte de sabotage.	Industrie Gouvernements	2006–2010	Les installations chimiques sont protégées contre tout acte de sabotage.	Capacité technique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Recherche, surveillance et données	80. Elaborer et mettre en place des approches ciblées d'évaluation de l'exposition et des impacts, en particulier les impacts socio-économiques, et des effets chroniques et synergiques des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement.	Gouvernements Industrie ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD)	2006–2010	Des systèmes de surveillance de l'exposition et des impacts socio-économiques sont mis en place dans tous les pays. L'évaluation et la surveillance des expositions sont achevées et des solutions trouvées et appliquées dans tous les pays.	Systèmes d'accréditation de laboratoires Aptitude à maintenir en état le matériel de laboratoire Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	81. Evaluer les éventuelles différences de susceptibilité et/ou d'exposition de différents segments de la population (enfants, femmes, etc.) à chaque produit chimique, par ordre de priorité.	Gouvernements Industrie ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD)	2006–2010	Des systèmes de surveillance de l'exposition sont mis en place dans tous les pays L'évaluation et la surveillance des groupes vulnérables ont été menées	Systèmes d'accréditation de laboratoires Aptitude à maintenir en état le matériel de laboratoire Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	82. Elaborer, valider et diffuser des techniques d'analyse fiables et pratiques permettant de surveiller la présence dans l'environnement et dans les échantillons biologiques de substances donnant lieu à des préoccupations notables. Elaborer un procédé ciblé d'évaluation et de surveillance des concentrations d'un certain nombre de polluants prioritaires dans l'environnement.	Gouvernements IOMC (PNUE) Industrie Centres de recherche ONG	2006–2010	Des techniques d'analyse sont disponibles pour tous les pays.	Systèmes d'accréditation de laboratoires Aptitude à maintenir en état le matériel de laboratoire Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	83. Développer les connaissances scientifiques afin de renforcer et d'accélérer l'innovation, la recherche, le développement, la formation et l'éducation et, ainsi, de promouvoir la durabilité.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE)	2006–2015	L'innovation est encouragée dans tous les pays.	Centres de formation Centres de recherche Information
	84. Promouvoir la recherche de technologies et solutions de remplacement nécessitant moins de ressources et moins polluantes.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE)	2006–2015	La recherche est à un stade avancé et des technologies et des solutions de rechange sont en usage.	Centres de recherche Elaboration de solutions de remplacement Information

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	85. Collecter des données sur les utilisations habituelles de produits chimiques à propos desquels il existe des raisons suffisantes de s'inquiéter, afin d'appuyer, s'il y a lieu, la caractérisation et la communication des évaluations de risques.	Gouvernements ONG Industrie IOMC (PNUE, OMS, OCDE)	2006–2010	Des systèmes de collecte de données sont mis en place dans tous les pays. Des bases de données sont établies et mises à disposition dans tous les pays.	
	86. Concevoir des mécanismes permettant aux enquêteurs des pays moins développés de participer à l'élaboration de documents d'information sur la réduction des risques.	Gouvernements Centres de recherche	2006–2010	Des mécanismes sont conçus.	Modèles de documents d'information sur la réduction des risques
	87. Combler les lacunes au plan des connaissances scientifiques (par exemple, sur les perturbateurs endocriniens).	Centres de recherche Industrie IOMC (OMS)	2011–2015	Les lacunes au plan des connaissances scientifiques sont comblées.	Initiative de recherche à long terme de l'industrie
Production et disponibilité de données sur les dangers	88. Encourager les partenariats visant à promouvoir la collecte, la compilation et l'utilisation de nouvelles données scientifiques.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD) Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs	2006–2010	Des partenariats visant à promouvoir la collecte et l'utilisation de nouvelles données scientifiques sont créés et entretenus.	Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grande quantité

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	89. Produire et partager des informations détaillant les risques inhérents à tous les produits chimiques qui se trouvent dans le commerce, en donnant la priorité à ceux auxquels on est le plus susceptible d'être exposé de manière considérable ou non négligeable.	Gouvernements Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) ONG Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs	2008	Des informations sur les dangers présentés par tous les produits chimiques en usage dans chaque pays sont produites.	SGH Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grande quantité Les informations existantes sur les dangers devraient être systématiquement identifiées, collectées, validées et partagées afin d'éviter de refaire deux fois les mêmes tests. Pour générer de nouvelles informations, il conviendrait de s'appuyer sur les progrès réalisés dans l'identification des dangers ainsi que sur d'autres approches pertinentes permettant de réduire l'utilisation d'animaux pour les tests de toxicité. Utilisation de mesures appropriées adaptées, au besoin, à la situation de chaque pays pour promouvoir la production en temps utile d'informations relatives aux dangers Lors de l'exécution de l'activité, on devrait donner la priorité aux produits chimiques auxquels on est le plus susceptible d'être exposé de manière considérable ou non négligeable.
	90. Etablir des priorités nationales pour la production d'informations concernant les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités.	Gouvernements Syndicats ONG Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs IOMC (OMS)	2006–2010 et plus tard	Les priorités nationales pour la production d'informations concernant les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités sont établies dans chaque pays.	Experts nationaux Budgets nationaux Utilisation d'inventaires des volumes de produits chimiques produits ou importés et collecte ou production d'autres informations pertinentes, notamment sur les expositions importantes.

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	91. Encourager l'utilisation des fiches sur la santé et la sécurité établies par le PISC (fiches internationales sur la sécurité des substances chimiques).	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) Syndicats ONG Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs	2006–2010	Les fiches internationales sur la sécurité des substances chimiques établies par le PISC sont utilisées.	Disponibilité dans les langues appropriées
	92. Convenir, en coordination et en coopération avec les autres parties concernées, des délais à accorder à l'industrie pour la communication d'informations sur les dangers posés par les substances chimiques produites en grandes quantités qui ne sont pas touchées par les engagements existants.	Industrie IOMC (PNUE, OIT, UNITAR, OCDE)	2006–2010	Les délais à accorder à l'industrie pour la communication d'informations sur les dangers posés par les substances chimiques produites en grandes quantités qui ne sont pas touchées par les engagements existants sont fixés.	Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grande quantité
	93. Promouvoir l'établissement de directives applicables de façon globale concernant les rôles et responsabilités assumés respectivement par les gouvernements et les entreprises productrices et importatrices ainsi que les fournisseurs de produits chimiques dans la production et l'évaluation de données sur les risques.	Gouvernements Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, UNITAR, OCDE)	2006–2010	Le SGH est appliqué.	
	94. Harmoniser davantage la présentation des données sur les risques.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, OMS, UNITAR, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle	2006–2010	Le SGH est appliqué. Des présentations harmonisées des données sont conçues et utilisées.	Formation

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	95. Formuler des recommandations concernant des approches à plusieurs niveaux de la production des informations requises pour étudier les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités.	IOMC (PNUE, OIT, UNITAR, OCDE) Industrie	2006–2010	Des approches à plusieurs niveaux de la production des informations requises pour étudier les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités sont mises en place.	Formation
	96. Trouver des méthodes qu'il est possible d'appliquer pour classer les substances chimiques selon des critères non nécessairement liés au volume de production mais, par exemple, à l'importance des expositions.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) Industrie Syndicats	2006–2010	Des méthodes permettant de classer les substances chimiques en fonction des dangers qu'elles présentent sont élaborées.	Capacité technique
	97. Veiller à ce que chaque pesticide soit testé selon des procédures et méthodes reconnues afin de permettre une évaluation complète de son efficacité, de son comportement et de son devenir, ainsi que des risques et dangers qu'il peut présenter, en fonction des conditions qu'on prévoit de trouver dans les régions et les pays où il est utilisé.	Industrie		Des procédures et méthodes d'essai reconnues sont mises en place.	Installations d'essai pour contrôler la qualité et le contenu des pesticides offerts à la vente
Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie	98. Encourager l'industrie à générer de nouvelles connaissances scientifiques en faisant fond sur les initiatives existantes.	Gouvernements IOMC (FAO, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Industrie	2006–2010	Des mécanismes sont mis en place dans tous les pays pour utiliser les nouvelles informations issues de l'industrie. De nouvelles connaissances scientifiques sont développées et utilisées.	Programme de l'OCDE sur les produits chimiques Forums industriels mondiaux Programme de l'ONUDI pour tous les secteurs
SGH	99. Mettre en place des systèmes de gestion des informations sur les dangers.	Gouvernements Industrie	2006–2008	Des systèmes d'information sont mis en place.	Initiative internationale Initiative de l'OCDE concernant l'intensification de la production de données sur les dangers

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	100. Préparer des fiches et des étiquettes portant des informations sur la sécurité.	Industrie	2006–2008	Le SGH est appliqué.	Programme « Responsable Care » Informations dans les langues appropriées
	101. Achever la préparation des documents d'orientation et de formation relatifs à la sensibilisation et au développement des capacités dans le domaine du SGH (en particulier les guides d'élaboration de plans d'action et d'analyse de la situation nationale en matière de SGH, ainsi que les autres outils de formation) et les mettre à la disposition des pays.	Industrie Syndicats ONG IOMC (OIT, OMS, UNITAR)	2007	Tous les pays ont élaboré des stratégies de mise en œuvre du SGH.	Activités de sensibilisation Partage des résultats des projets pilotes Etablissement d'une liste d'experts du SGH qui pourraient appuyer les activités de formation et de renforcement des capacités menées sur la classification, l'étiquetage et les fiches d'information sur la sécurité en usage dans le SGH
Gestion et diffusion de l'information	102. Mettre en place des arrangements pour l'échange en temps utile d'informations sur les produits chimiques et, en particulier, faire le nécessaire pour surmonter les obstacles à cet échange (par exemple, utiliser les langues vernaculaires).	Gouvernements Industrie	2006–2015	Dans tous les pays, les parties concernées ont accès à des informations en langue vernaculaire.	SGH Application de l'article 14 de la Convention de Rotterdam pour faciliter l'échange d'informations relatives à la toxicologie, à l'écotoxicologie et à la sécurité
	103. Etudier la possibilité d'établir un centre d'échange d'informations sur la sécurité chimique pour optimiser l'utilisation des ressources	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD) Industrie	2006–2010	Un centre d'échange d'informations sur la sécurité chimique est mis en place.	Détermination de la faisabilité
	104. S'assurer que tous les responsables gouvernementaux des pays en développement et des pays à économie en transition chargés de la gestion des produits chimiques ont accès à l'Internet et sont formés à son utilisation.	Gouvernements IOMC (PNUE)	2006–2010	Tous les responsables gouvernementaux des pays en développement et des pays à économie en transition chargés de la gestion des produits chimiques ont accès à l'Internet et sont formés à son utilisation.	Infrastructure Formation

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	105. Eliminer les obstacles à l'échange d'informations concernant la gestion rationnelle des produits chimiques afin d'améliorer la communication entre les parties intéressées aux niveaux national, sous-régional, régional et international.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD)	2006–2010	Toutes les parties prenantes ont accès aux informations concernant la gestion rationnelle des produits chimiques.	INFOCAP. Elimination des obstacles à l'échange d'informations
	106. Renforcer les échanges d'informations techniques entre les secteurs académique, industriel, gouvernemental et intergouvernemental.	Milieu universitaire Gouvernements	2011–2015	Les échanges d'informations techniques entre les secteurs académique, industriel, gouvernemental et intergouvernemental se font en toute liberté.	Infrastructure
	107. Mettre en place des procédures visant à assurer que toutes les matières dangereuses mises en circulation s'accompagnent, au minimum, de fiches d'information sur la sécurité à la fois correctes et fiables portant des informations d'accès aisé et faciles à lire ainsi qu'à comprendre qui tiennent compte du SGH.	Gouvernements Industrie Syndicats	2008	Le SGH est appliqué.	Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grande quantité Programme « Responsible Care » Informations dans les langues appropriées
	108. Tous les articles et produits contenant des substances dangereuses devraient être accompagnés d'informations pertinentes concernant leur utilisation, les précautions à prendre à leur sujet sur les lieux de travail, et leur élimination.	Gouvernements Industrie	2006–2015	Toutes les parties concernées ont accès à l'information.	Orientations à établir Disponibilité de l'information dans les langues appropriées

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	109. Améliorer la base d'information, y compris par le biais de supports électroniques comme l'Internet et les CD-ROM, tout particulièrement dans les pays en développement, en veillant à ce que les informations atteignent bien les groupes cibles appropriés afin de pouvoir les démarginaliser et assurer leur droit de savoir.	Gouvernements IOMC (PNUE, OCDE) Syndicats	2011–2015	Toutes les parties concernées ont accès à l'information	Infrastructure
	110. Inclure un éventail de stratégies de prévention, de même que l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités, dans la communication sur les risques.	Gouvernements Industrie Syndicats	2011–2015	Des systèmes de réduction des risques et de communication en la matière sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation Formation à la réduction des risques
	111. Communiquer gratuitement au public et, le cas échéant, produire les renseignements nécessaires sur les dangers inhérents de tous les produits chimiques se trouvant dans le commerce et les informations essentielles ayant trait à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement qu'il faut connaître à leur sujet. D'autres types d'information devraient également être rendus disponibles, en veillant à maintenir l'équilibre entre le droit du public à l'information et la nécessité de protéger, d'une part, les informations industrielles valablement présentées comme confidentielles et, d'autre part, les intérêts légitimes des détenteurs de droits de propriété.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, OMS, UNITAR, OCDE)	2008	Le SGH est appliqué.	Modèles de législation Création d'un répertoire international donnant un accès gratuit aux données concernant les dangers (informations essentielles sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement) Accessibilité des autres types d'information et maintien de l'équilibre entre le droit de savoir du public et la nécessité de protéger les informations industrielles valablement présentées comme confidentielles ainsi que les intérêts légitimes des détenteurs de droits de propriété.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	112. Entreprendre des activités de sensibilisation consistant, en particulier, à enseigner aux consommateurs les meilleures pratiques en matière d'utilisation des produits chimiques et à les informer des risques que les produits chimiques qu'ils utilisent peuvent faire courir à leur propre personne ainsi qu'à leur environnement, et des différentes façons dont l'exposition peut se produire.	Gouvernements Industrie ONG	2006–2015	Des programmes de sensibilisation des consommateurs sont mis en place dans tous les pays.	
	113. Mettre en place des mécanismes d'échange d'informations sur la contamination dans les zones frontalières.	Gouvernements	2006–2010	Des mécanismes d'échange d'informations sont mis en place.	Infrastructure
Pesticides très toxiques – gestion et réduction des risques	114. Améliorer l'accès à l'information sur les pesticides, en particulier les pesticides très toxiques, ainsi que son exploitation, et promouvoir de nouvelles mesures moins dangereuses de lutte contre les ravageurs en se servant de réseaux tels que le milieu universitaire.	Secrétariat de la Convention de Rotterdam IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Protocole de Montréal ONG Syndicats/Travailleurs Industrie Secrétariat de la Convention de Stockholm Milieu universitaire	2006–2010	Des informations sur les pesticides, en particulier les pesticides très toxiques, et de nouvelles mesures moins dangereuses de lutte contre les ravageurs sont à la disposition de toutes les parties intéressées.	Convention de Rotterdam Convention de Stockholm Bases de données
	115. Encourager et faciliter les échanges domestiques et internationaux d'informations, de technologies et de connaissances spécialisées en matière de réduction et d'atténuation des risques entre les secteurs public et privé.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OCDE)	2006–2015	Des mécanismes sont mis en place dans tous les pays pour l'échange entre les secteurs public et privé, tant à l'échelon domestique qu'au niveau international, d'informations, de technologies et de connaissances spécialisées relatives à la réduction et à l'atténuation des risques.	Infrastructure

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	116. Faciliter l'accès des utilisateurs de pesticides, des personnes exposées à des pesticides, et des services de vulgarisation aux résultats des recherches sur les nouvelles mesures (chimiques ou non chimiques) de lutte contre les ravageurs et de protection des cultures.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO) Industrie Syndicats ONG	2006–2015	Les résultats des recherches sur les nouvelles mesures (chimiques ou non chimiques) de lutte contre les ravageurs et de protection des cultures sont accessibles aux utilisateurs de pesticides, aux personnes exposées à des pesticides, aux services de vulgarisation et aux autres parties concernées.	Mécanisme d'échange d'informations
	117. Evaluer l'efficacité des programmes de réduction des risques et des nouvelles méthodes de lutte contre les ravageurs conçus et actuellement mis en œuvre par les organisations internationales, les gouvernements, les secteurs des pesticides, de l'agriculture et du commerce, et d'autres parties intéressées.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) ONG	2006–2015	Des mécanismes d'évaluation de l'efficacité des programmes de réduction des risques et des nouvelles méthodes de lutte contre les ravageurs sont mis en place.	Programmes de réduction des risques de l'OCDE Disponibilité de méthodologies
Production plus propre	118. Rechercher des moyens novateurs d'assurer une production plus propre, en particulier, par une réduction au minimum des déchets dans tous les secteurs.	Industrie Centres de recherche IOMC (PNUE, ONUDI) Secrétariat de la Convention de Bâle	2011–2015	Des technologies respectueuses de l'environnement sont élaborées et utilisées dans tous les secteurs économiques.	Appui au développement d'une culture d'innovation
Cycle de vie	119. Encourager les pratiques de gestion tenant compte de l'approche de gestion durable de s produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, en mettant l'accent sur la prévention de la pollution à la source.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre Industrie ONG	2011–2015	Des stratégies et priorités tenant compte de l'approche de gestion durable des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, en particulier au plan de la prévention de la pollution à la source sont établies dans tous les pays.	Stratégies relatives au cycle de vie

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	120. Traiter les questions d'intégration des politiques en tenant compte des considérations relatives au cycle de vie.	Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle	2011–2015	Des politiques intégrées incluant la gestion des produits chimiques dans le traitement des questions de sécurité alimentaire, gestion des écosystèmes aquatiques et marins, santé, santé et sécurité au travail, coopération pour le développement, et modes de production et de consommation durables sont adoptées dans tous les pays.	Modèles de politique Intégration des questions de gestion des produits chimiques dans les politiques en matière de sécurité alimentaire, gestion des écosystèmes aquatiques et marins, santé, santé et sécurité au travail, coopération pour le développement, et modes de production et de consommation durables
	121. Se servir du concept de gestion de la totalité du cycle de vie pour identifier les principales lacunes des régimes et pratiques de gestion des produits chimiques et concevoir des actions pour combler ces lacunes, le but étant de trouver des occasions de gérer les produits dangereux, les émissions toxiques non intentionnelles et les déchets dangereux au moment le plus propice du cycle de vie des substances visées.	Gouvernements Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Centres nationaux pour une production plus propre ONG	2011–2015	Le concept de gestion de la totalité du cycle de vie est utilisé dans tous les pays pour gérer rationnellement les produits chimiques.	Formation Sensibilisation
	122. Promouvoir les produits qui sont soit entièrement dégradables, et retournent donc à la nature après usage, soit recyclables en tant que produits industriels intermédiaires pour fabriquer de nouveaux produits.	Industrie IOMC (PNUE, FAO)	2011–2015	Des actions en faveur des produits dégradables ou recyclables sont entreprises.	Sensibilisation Recherche Innovation
	123. Incorporer les questions de cycle de vie aux programmes scolaires.	Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Syndicats ONG	2006–2010	Les questions de cycle de vie sont incorporées aux programmes scolaires.	Experts en matière de conception de programmes d'enseignement

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Registres des émissions – création de registres nationaux et internationaux	124. Mettre en place un processus de conception d'un registre / inventaire national des émissions impliquant les parties affectées et intéressées.	Organisations intergouvernementales IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD), secrétariat de la Convention de Stockholm Organisations régionales Gouvernements	2011–2015	Des registres des émissions sont créés dans tous les pays.	Infrastructure Considération de la situation et des besoins nationaux
	125. Utiliser des registres adaptés aux conditions des différents pays pour fournir de précieuses informations environnementales à l'industrie, aux gouvernements et au public et pour inciter à réduire les émissions.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2011–2015	Toutes les parties concernées ont accès aux renseignements figurant dans le Registre. Les émissions sont en baisse dans tous les pays.	Infrastructure
	126. Elaborer des manuels et des guides de mise en œuvre pour expliquer en termes simples les avantages de l'existence d'un registre et les mesures à prendre pour en créer un.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2011–2015	Des manuels et des guides de mise en œuvre sont élaborés	Disponibilité de la capacité technique
	127. Les fabricants, les importateurs et les concepteurs devraient évaluer les données et fournir aux utilisateurs des informations appropriées et fiables.	Gouvernements Industrie	2008	Les fabricants, les importateurs et les concepteurs s'acquittent de leur obligation d'évaluer leurs produits et d'informer les utilisateurs.	
	128. Les pouvoirs publics devraient mettre en place des cadres généraux pour les procédures d'évaluation des risques et les contrôles.	Gouvernements	2011–2015	Des procédures d'évaluation des risques et des systèmes de contrôle sont mis en place dans tous les pays.	Formation
Evaluation, gestion et notification des risques	129. Effectuer les évaluations de danger conformément aux exigences relatives aux évaluations harmonisées des risques sanitaires et écologiques et, notamment, aux méthodologies internationalement recommandées.	Gouvernements IOMC (OMS)	2008	Le SGH est appliqué.	Disponibilité de la capacité technique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	130. Harmoniser les principes et méthodes d'évaluation des risques (par exemple, les méthodes à adopter pour les groupes vulnérables, pour des effets toxicologiques précis tels que la cancérogénicité, l'immunotoxicité, les perturbations endocriniennes et l'écotoxicologie) pour les nouveaux outils.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2016–2020	Les méthodes d'évaluation des risques pour certains groupes spécifiques sont harmonisées.	Harmonisation de la terminologie utilisée dans le domaine de l'évaluation des risques et dangers Utilisation de l'épidémiologie moléculaire, des données cliniques et d'exposition, et des résultats des avancées dans le domaine de la toxicogénomique et des méthodes applicables aux expositions dans les conditions réelles comme par exemple, celles de l'exposition globale ou cumulée, et utilisation de méthodes analytiques simples pour l'évaluation de l'exposition sur le terrain.
	131. Remédier aux lacunes dans les domaines de l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation des risques, des méthodes d'harmonisation des évaluations, des méthodes améliorées d'estimation des impacts des produits chimiques sur la santé dans les conditions réelles, et de l'aptitude à accéder aux connaissances sur les risques, à les interpréter et à les appliquer.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2016–2020	Des outils appropriés d'évaluation des risques sont mis au point et utilisés.	Capacité technique
	132. Remédier aux lacunes dans le domaine de l'étude des modes d'exposition et des possibilités d'intervenir selon ces modes d'exposition (par exemple, dans la production alimentaire).	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Industrie	2016–2020	Des renseignements sur les modes d'exposition et les possibilités d'intervenir selon ces modes d'exposition sont disponibles.	Capacité de recherche
	133. Poursuivre l'élaboration des méthodologies en utilisant des procédures scientifiques transparentes d'évaluation et de gestion des risques et en tenant compte du principe de précaution.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) ONG	2016–2020	Des méthodes de gestion des risques sont disponibles dans tous les pays.	Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	134. Comparer les évaluations des produits et pratiques de substitution afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas des risques plus élevés.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2016–2020	Des systèmes d'évaluation comparative des produits chimiques sont établis dans tous les pays.	Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	135. Comblent les lacunes en matière d'aptitude à accéder aux connaissances sur les risques, à les interpréter et à les appliquer (par exemple, accroître la disponibilité d'informations sur les dangers, les risques et l'utilisation correcte des produits chimiques et les présenter sous une forme qui convient aux utilisateurs, et améliorer l'utilisation des évaluations de risques existants).	Gouvernements Industrie ONG IOMC (PNUE, OMS)	2006–2010	Toutes les parties concernées ont accès aux informations sur les produits chimiques.	SGH
	136. Elaborer des principes communs pour une approche harmonisée de l'exécution des évaluations des risques sanitaires et écologiques et de l'établissement des rapports correspondants. 137. Améliorer, d'une part, la compréhension de l'impact des guerres et des catastrophes naturelles sur les rejets de produits chimiques nocifs, avec les expositions qui en résultent pour les êtres humains et la faune ainsi que la flore sauvages et, d'autre part, les mesures qu'on peut prendre pour les atténuer.	Centres de recherche IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Gouvernements OIAC ONG IOMC (OMS)	2011–2015 2011–2015	Une méthode harmonisée d'évaluation des risques est disponible. Des études visant à améliorer la compréhension de l'impact des guerres sur les rejets de produits chimiques nocifs et les expositions qui en résultent pour les êtres humains et la faune ainsi que la flore sauvages sont effectuées. Les résultats sont communiqués aux décideurs concernés. Des mesures d'atténuation sont mises au point et appliquées.	Infrastructure

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Sécurité et santé au travail	138. Etablir un moyen de développer et de mettre à jour des sources d'informations internationalement évaluées sur les produits chimiques dans les lieux de travail, qui sont fournies par des organisations intergouvernementales sous une forme et dans une langue adaptées aux travailleurs visés.	IOMC (OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Syndicats/Travailleurs Industrie ONG	2006–2010	Des moyens de développer et de mettre à jour des sources d'informations internationalement évaluées sur les produits chimiques dans les lieux de travail, qui sont fournies par des organisations intergouvernementales sous une forme et dans une langue adaptées aux travailleurs visés sont établis dans tous les pays.	SGH
	139. Promouvoir la recherche axée sur l'élaboration d'équipements de protection appropriés.	Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Des activités de recherche et développement d'équipements de protection appropriés sont menées dans tous les pays Des équipements de protection appropriés sont disponibles dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT en matière de sécurité et d'hygiène de travail Centres de recherche
	140. Rendre les informations sur les produits chimiques dans les lieux de travail communiquées par les organisations intergouvernementales aisément et immédiatement accessibles à titre gratuit par les employeurs, les employés et les gouvernements.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2008	Des mécanismes permettant d'accéder facilement aux informations sur les produits chimiques communiquées par les organisations intergouvernementales sont mis en place dans tous les pays.	Infrastructure SGH
	141. Renforcer les réseaux mondiaux de partage, d'échange et de transmission d'informations sur la sécurité chimique (par exemple, OIT, OMS, INFOCAP).	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Syndicats	2006–2010	Les réseaux mondiaux existants sont identifiés et les liens renforcés.	Infrastructure nécessaire
	142. Promouvoir la mise en place au niveau national des programmes de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail et la ratification ainsi que la mise en œuvre des conventions N°. 170, 174 et 184 de l'OIT.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Les conventions N°. 170, 174 et 184 de l'OIT sont ratifiées et appliquées et les programmes de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail mis en place par tous les pays.	Conventions de l'OIT Renforcement des capacités

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	143. Mettre en œuvre une approche intégrée de l'utilisation sans risques des produits chimiques sur les lieux de travail en établissant de nouveaux mécanismes pour élargir et mettre à jour les conventions de l'OIT relatives aux substances dangereuses et en les liant à diverses autres actions comme, par exemple, celles qui portent sur les codes, la diffusion de l'information, l'application effective, la coopération technique, etc.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Les conventions de l'OIT sur les substances dangereuses sont réactualisées et mises en relation avec d'autres initiatives connexes.	Conventions de l'OIT Renforcement des capacités
	144. Etablir des approches et méthodes pour communiquer aux travailleurs concernés les résultats des évaluations internationales de risques et stipuler les rôles et responsabilités des employeurs, des employés et des gouvernements.	IOMC (OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Des mécanismes pour la diffusion des résultats des évaluations internationales de risques auprès des travailleurs concernés sont mis en place dans tous les pays.	PISC Programme de l'OCDE sur les produits chimiques
	145. Promouvoir la mise en place de systèmes d'inspection nationaux pour la protection des employés contre les effets nocifs des produits chimiques et encourager le dialogue entre les employeurs et les employés afin de maximiser la sécurité chimique et réduire au minimum les risques sur les lieux de travail.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des systèmes d'inspection nationaux sont mis en place dans tous les pays.	Conventions de l'OIT Renforcement des capacités
	146. Intensifier la diffusion d'informations se rapportant à la sécurité chimique auprès des partenaires sociaux et par l'intermédiaire des médias publics aux niveaux national et international.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des systèmes de diffusion d'informations sur la sécurité des produits chimiques sont mis en place dans tous les pays.	SGH

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	147. Souligner l'importance du droit de savoir des travailleurs dans tous les secteurs (formels et informels) : les informations données aux travailleurs devraient être suffisantes pour leur permettre de protéger leur sécurité et leur santé ainsi que l'environnement.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Le droit des travailleurs de tous les secteurs à être informés est respecté dans tous les pays.	SGH Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail
	148. Eliminer les dangers dus à des produits chimiques sur les lieux de travail au moyen de méthodes simples et pratiques, dont la gestion graduée des risques chimiques.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2020	Les dangers sur les lieux de travail dus aux produits chimiques sont éliminés.	Conventions et stratégies de l'OIT
	149. Etablir le droit des employés de refuser de travailler dans des milieux dangereux si on ne leur fournit pas des informations adéquates et correctes sur les produits chimiques dangereux auxquels ils sont exposés dans ces endroits et sur les moyens appropriés de se protéger.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Le droit des employés de refuser de travailler dans un environnement dangereux est reconnu dans tous les pays.	Modèles de législation Informations dans les langues appropriées
Enfants et sécurité chimique	150. Promouvoir l'éducation et la formation en matière de sécurité chimique des enfants.	IOMC (OIT, OMS, OCDE) UNICEF Organisations régionales Gouvernements Parties concernées Syndicats ONG Milieu universitaire	2006–2010	Les responsables gouvernementaux et les principaux intéressés sont formés à la sécurité chimique des enfants.	Disponibilité de programmes de formation à la sécurité chimique des enfants Partage d'expériences
	151. Promouvoir l'utilisation d'indicateurs comparables de la salubrité de l'environnement des enfants dans le cadre d'un processus national d'évaluation et de définition des priorités en matière de gestion des risques inacceptables pour la santé des enfants.	Gouvernements Industrie IOMC (OIT, OMS, OCDE, PNUD) ONG	2006–2010	Des méthodes harmonisées pour la collecte des données, la recherche, la législation et la réglementation, et l'utilisation d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants sont mises en place.	Modèles de législation

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	152. Tenir compte de la possibilité d'une exposition et d'une vulnérabilité accrues des enfants lors de la définition, à l'échelon national, des niveaux acceptables ou des critères liés aux produits chimiques.	Gouvernements IOMC (OIT, OMS, OCDE, PNUD) Syndicats ONG	2011–2015	La possibilité d'une exposition et d'une vulnérabilité accrues des enfants est prise en considération lors de la définition à l'échelle nationale de niveaux acceptables ou critères concernant les produits chimiques.	Modèles de législation
	153. Elaborer des stratégies globales spécifiquement axées sur la santé des enfants et des jeunes familles.	Gouvernements IOMC (OMS) Syndicats	2011–2015	Des stratégies nationales spécialement axées sur la santé des enfants et des jeunes familles sont mises en place dans tous les pays.	Disponibilité de la capacité technique
Education et formation (sensibilisation du public)	154. Inclure le sujet de la sécurité chimique et, en particulier, celui de la compréhension du système d'étiquetage en usage dans le SGH dans les programmes d'enseignement scolaires et universitaires.	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Centres de formation Organismes de presse Syndicats ONG	2011–2015	Le sujet de la sécurité chimique est inclus dans les programmes scolaires et universitaires de tous les pays.	Disponibilité de matériels de formation
	155. Organiser des formations appropriées et des campagnes de sensibilisation à la sécurité chimique à l'intention de tous ceux qui sont exposés à des produits chimiques à toutes les étapes, de la fabrication à l'élimination (cultivateurs, ouvriers, agents d'application des règlements, etc.)	Gouvernements Syndicats ONG IOMC (PNUE) Secrétariat de la Convention de Bâle Services nationaux de vulgarisation agricole	2011–2015	Tous les fonctionnaires concernés sont formés dans le domaine de la sécurité chimique.	Centres de formation Formation de formateurs
Essence au plomb	156. Mener des recherches sur des additifs de remplacement.	Industrie Centres de recherche	2006–2010	L'essence au plomb est abandonnée progressivement dans tous les pays.	Centres de recherche Utilisation des solutions de remplacement possibles proposées par le site web de la Convention de Rotterdam.

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Mercure et autres produits chimiques constituant des sujets de préoccupation d'ordre mondial, produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités, produits chimiques faisant l'objet d'utilisations les propageant sur de vastes étendues, et autres produits chimiques constituant des sujets de préoccupation d'ordre national	157. Mener des recherches sur les solutions de remplacement possibles pour les autres produits contenant du plomb.	Industrie Milieu universitaire	2006–2010	Des éléments substituables au plomb sont utilisés dans les produits. Des technologies améliorées destinées aux petites entreprises de recyclage sont en place et en usage.	Capacité scientifique et technique
Bonnes pratiques agricoles	158. Effectuer des recherches sur les meilleures pratiques agricoles, en particulier les méthodes qui ne font pas appel à des produits chimiques polluants ou nocifs, et les appliquer.	Secteur agricole Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Syndicats/Travailleurs ONG Centres de recherche, centres internationaux de recherche agricole (GCRAI et autres) et organismes de recherche agricole nationaux	2011–2015	De meilleures pratiques agricoles, en particulier des méthodes qui ne font pas appel à des produits chimiques sont identifiées et appliquées dans tous les pays.	Modèles de législation Services de vulgarisation agricole Etablissements et matériels de formation
	159. Définir des stratégies écologiquement rationnelles et intégrées de gestion des ravageurs et, le cas échéant, de lutte contre les vecteurs des maladies transmissibles.	Secteur agricole Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Syndicats/Travailleurs ONG	2011–2015	Des stratégies intégrées de gestion des ravageurs sont définies et appliquées dans tous les pays.	Modèles de législation Services de vulgarisation agricole Etablissements et matériels de formation

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	160. Promouvoir l'échange d'informations sur les pratiques agricoles alternatives et écologiques, en particulier les solutions de rechange non chimiques.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements Instituts de recherche et centres de formation agréés Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes d'échange d'informations sur les pratiques agricoles alternatives et écologiques sont créés dans tous les pays	Formation
Gestion (et réduction au minimum) des déchets	161. Entreprendre des mesures concertées d'information, d'éducation et de communication sur la gestion rationnelle des produits chimiques à l'intention des principales parties intéressées, dont les personnes qui manipulent des déchets et les recycleurs.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) ONG Protocole de Montréal Secrétariat de la Convention de Bâle Syndicats, ONG	2006–2010	Des activités efficaces et soutenues d'information, d'éducation et de communication portant sur la gestion rationnelle des déchets chimiques sont menées.	Formation
	162. Appuyer la recherche sur les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets qui permettent d'accroître leur récupération et leur emploi à d'autres fins et de réduire les risques chimiques pour la santé et l'environnement.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle	2006–2010	Les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets visant à accroître leur récupération et leur emploi à d'autres fins et à réduire les risques chimiques pour la santé et l'environnement sont identifiées, documentées et diffusées	Recherche Diffusion
Participation des parties intéressées	163. Mener des campagnes de sensibilisation et de prévention pour promouvoir l'utilisation sans risque des produits chimiques.	IOMC (PNUE) ONG Organismes de presse Industrie Syndicats ONG	2006–2020	Toutes les parties intéressées sont au courant des questions relatives à la sécurité chimique	Informations dans les langues appropriées

Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	164. Travailler à assurer, à tous les niveaux, une participation large et significative des parties intéressées, en particulier les femmes, à l'élaboration de réponses aux défis de la gestion des produits chimiques et aux processus de réglementation et de prise de décisions touchant à la sécurité chimique.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC	2006–2010	Dans tous les pays, toutes les parties intéressées, en particulier les femmes, à tous les niveaux, participent à l'élaboration de réponses aux défis de la gestion des produits chimiques et aux processus de réglementation et de prise de décisions touchant à la sécurité chimique.	Modèles de législation

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	165. Mettre en place des mécanismes plurisectoriels et multipartites d'établissement des profils nationaux et de détermination des mesures prioritaires.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC (UNITAR, PNUD)	2006–2010	Des mécanismes sont en place dans tous les pays.	Comités interorganisations et multipartites
Mise en œuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques	166. Concernant la mise en œuvre des programmes nationaux : • Etablir des profils nationaux détaillés; • Mettre en place un mécanisme interministériel et multipartite officiel de coordination pour les questions relatives à la gestion des produits chimiques, en particulier la coordination des positions des divers gouvernements et parties intéressées lors des réunions internationales; • Elaborer une politique nationale en matière de sécurité chimique indiquant les objectifs stratégiques et les points de repère dans la réalisation de l'objectif du Sommet de Johannesburg à l'horizon 2020; • Créer des systèmes nationaux d'échange d'informations sur la sécurité chimique; • Elaborer des stratégies nationales de mobilisation des ressources internes et externes et d'accroissement de l'importance de la gestion des produits chimiques dans les cadres nationaux de développement durable;	Gouvernements Toutes les parties concernées IOMC (PNUE, UNITAR, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle	2006–2010	Tous les pays ont élaboré des programmes nationaux intégrés de gestion rationnelle des produits chimiques.	Plans d'éradication de la pauvreté et de développement nationaux Coopération régionale, expérience et meilleures pratiques Participation des ministères et parties concernés aux mécanismes de coordination Capacité technique

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
SGH	Elaborer des politiques d'implication systématique des différentes parties intéressées, conduisant à des synergies avec des initiatives connexes de gestion des produits chimiques.				
	167. Appuyer les efforts menés pour mettre en œuvre une approche intégrée de l'utilisation sans risque des produits chimiques sur les lieux de travail en établissant des mécanismes efficaces de suivi et de mise à jour des informations concernant les instruments ayant trait aux substances dangereuses.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie et travailleurs	2010	Mécanismes efficaces de suivi	Orientations de l'OIT
	168. Réviser la législation nationale pour l'aligner sur les exigences du SGH.	Gouvernements IOMC (OIT, FAO, UNITAR)	2006–2010	Le SGH est appliqué dans tous les pays.	Modèles de législation
Accords internationaux	169. Promouvoir la ratification et l'application de tous les instruments internationaux pertinents sur les produits chimiques et les déchets dangereux, encourager et améliorer les partenariats ainsi que la coordination (par exemple, Convention de Stockholm, Convention de Rotterdam, Convention de Bâle, conventions de l'OIT et conventions de l'Organisation maritime internationale ayant trait aux produits chimiques, à l'exemple de la Convention sur le TBT) et s'assurer que les procédures nécessaires sont mises en place.	Gouvernements Secrétariats des conventions internationales	2006–2010	Toutes les conventions sont ratifiées ou des mesures comparables sont mises en place et appliquées dans tous les pays.	Modèles de législation Financement de la ratification et de la mise en œuvre et ressources pour les autorités nationales désignées et les points focaux.

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	170. Etablir des mesures de coordination et de coopération ainsi que des partenariats ou, s'il en existe déjà, les renforcer et, en particulier, coordonner les institutions et processus chargés de mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement aux niveaux international, national et local afin de remédier aux lacunes des politiques et des institutions, d'exploiter les synergies potentielles et d'améliorer la cohérence.	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement Gouvernements IOMC Protocole de Montréal	2006–2010	La coordination institutionnelle est renforcée et les exigences en matière d'établissement de rapports rationalisées pour toutes les conventions. Des plans pour l'exploitation des synergies potentielles à tous les niveaux entre les organisations internationales s'occupant de gestion des produits chimiques sont mis sur pied.	Regroupement des secrétariats Plans interministériels de coopération Sensibilisation des représentants gouvernementaux siégeant aux organes directeurs des organisations internationales à la nécessité de la cohérence entre ces organisations
	171. Etudier les moyens de faciliter et de renforcer les synergies et la coordination entre les conventions traitant des produits chimiques et des déchets, y compris par la mise en place de structures communes	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement Gouvernements	2006–2010		
	172. Envisager d'évaluer les possibilités et les avantages potentiels offerts par l'utilisation des moyens de la Convention de Bâle et/ou de la Convention de Stockholm pour la gestion des déchets et l'élimination des déchets issus de la régénération de substances appauvrissant la couche d'ozone visées par le Protocole de Montréal.	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement Gouvernements	2006–2010		
	173. Elaborer des projets pilotes de coordination des points focaux nationaux des accords multilatéraux sur l'environnement se rapportant aux produits chimiques (Conventions de Rotterdam, Stockholm et Bâle et Protocole de Montréal) pour créer des synergies dans la mise en œuvre de ces derniers.	Points focaux nationaux IOMC	2006–2010	Des projets pilotes sont menés. Les résultats sont publiés.	Mandat

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	174. Remédier aux lacunes au niveau domestique en matière d'application des lois et politiques promulguées dans le cadre des régimes nationaux de gestion de l'environnement, en particulier concernant le respect des obligations créées par les instruments internationaux juridiquement contraignants.	Gouvernements Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement	2006–2010	Les lacunes sont déterminées pour tous les pays. Des stratégies de comblement de ces lacunes sont mises en place.	Orientations relatives aux critères de détermination des lacunes
	175. Assurer la cohérence avec le futur Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.	Gouvernements IOMC (PNUE)	2011–2010	La cohérence avec le Plan stratégique de Bali est assurée.	
	176. Promouvoir, au besoin, l'élargissement des accords internationaux ayant trait aux produits chimiques.	Gouvernements IOMC (PNUE)	2006–2010	L'élaboration de nouveaux accords internationaux concernant les produits chimiques est convenue.	Evaluation de la nécessité de conclure des accords internationaux supplémentaires
Registres des émissions et transferts de polluants – création de registres nationaux et internationaux	177. Mettre en place le cadre nécessaire pour la création de registres nationaux des émissions et transferts de polluants.	Gouvernements Secrétariat de la Convention de Stockholm IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) UNECE Industrie	2011–2015	Tous les pays ont mis en place un cadre pour la création de registres nationaux des émissions et transferts de polluants et établi de tels registres.	Modèles de législation
	178. Promouvoir un consensus politique en faveur de l'accès du public aux informations nationales sur l'environnement.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2006–2010	L'accès du public aux informations nationales sur l'environnement s'est amélioré.	Sensibilisation
	179. Gérer la diffusion des informations provenant des registres nationaux des émissions et transferts de polluants de façon à ce que les risques soient signalés en temps utile et de façon exacte sans indûment alarmer le public.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Gouvernements ONG	2006–2010	Des mécanismes pour la diffusion d'informations opportunes et exactes provenant des registres des émissions et transferts de polluants sont mis au point.	Infrastructure

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	180. Promouvoir l'harmonisation des exigences en matière de performance environnementale dans le cadre du commerce international.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE)	2006–2010	Des exigences harmonisées en matière de performance environnementale sont définies.	
Considérations socio-économiques	181. Etablir l'aptitude à collecter et à analyser des données socio-économiques.	Gouvernements IOMC Syndicats/Travailleurs ONG	2011–2015	Des données socio-économiques sont collectées dans tous les pays.	Méthodologie
	182. Etudier et utiliser les moyens permettant d'internaliser les coûts pour la santé humaine, la société et l'environnement de la production et de l'utilisation de produits chimiques, y compris le principe « pollueur-payeur » ⁵ .	Gouvernements IOMC	2011–2015	Des études sur l'internalisation des coûts sont menées dans tous les pays	Formation de scientifiques PNUE
	183. Elaborer des méthodes et approches pour l'intégration de la gestion des produits chimiques dans les stratégies sociales et de développement.	IOMC	2011–2015	Des méthodes sont élaborées.	Scientifiques en nombre suffisant Formation de scientifiques Sensibilisation des parties concernées
	184. Inclure le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques parmi les priorités des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des stratégies d'assistance aux pays.	Gouvernements IOMC	2011–2015	Le développement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques est, dans tous les pays, incorporé en tant que priorité dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les stratégies d'assistance aux pays.	Orientations en matière de développement des capacités
	185. Intensifier les efforts d'application des principes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.	Industrie Gouvernements Syndicats	2006–2010	Les principes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises sont appliqués.	Informations concernant la responsabilité sociale et environnementale

⁵ A aligner sur le résultat des débats concernant les principes et approches.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Promouvoir la participation et la responsabilisation de l'industrie	186. Créer des cadres pour promouvoir les partenariats public-privé dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.	Gouvernements Industrie Secrétariat de la Convention de Bâle ONG Syndicats	2011–2015	Des cadres sont élaborés et mis en place dans tous les pays.	Orientations Modèles de législation
	187. Créer un cadre pour promouvoir la participation active de toutes les parties intéressées, en particulier les organisations non gouvernementales ainsi que les cadres, les travailleurs et les syndicats de toutes les entreprises privées (secteur formel et informel) ou publiques et de la fonction publique, à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Un cadre est élaboré et mis en place.	Appui des organisations intergouvernementales et des gouvernements
	188. Développer les capacités des ONG, de la société civile et des communautés des pays en développement de façon à faciliter leur participation responsable et active. Cela peut inclure la fourniture d'aides financières et de formations portant sur les accords et les concepts relatifs à la sécurité chimique.	Gouvernements IOMC	2006–2010	Les capacités des ONG des pays en développement sont renforcées.	
	189. Encourager les initiatives volontaires (par exemple « Responsible Care » et Code de conduite de la FAO).	Industrie IOMC (FAO, UNITAR)	2006–2010	Le programme « Responsible Care » et le Code de conduite de la FAO sont mis en œuvre dans tous les pays concernés.	Appui gouvernemental

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	190. Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises afin que la fabrication et l'utilisation de tous les produits se fassent en toute sécurité, notamment en mettant au point des approches permettant de réduire les risques personnels et écologiques pour tout le monde et pas simplement de les transférer sur ceux qui sont les moins capables d'y faire face.	Industrie IOMC (ONUDI)	2006–2010	Le SGH est appliqué dans tous les pays et le programme « Responsible Care » adopté par tous les pays qui fabriquent des produits chimiques. Des dispositifs d'encouragement et de promotion de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises sont en place dans tous les pays.	Responsible Care Initiative « Global Compact » de l'ONU SGH Centres nationaux pour une production plus propre Participation de l'industrie à tous les aspects de la gestion des produits chimiques durant la totalité de leur cycle de vie.
	191. Promouvoir l'innovation et l'amélioration continue de la gestion des produits chimiques tout le long de la chaîne de fabrication.	Industrie Gouvernements	2006–2010	Des dispositifs d'encouragement et de promotion de l'innovation sont en place dans tous les pays.	Centres nationaux pour une production plus propre Appui gouvernemental à l'innovation
	192. Promouvoir l'adoption des registres des émissions et transferts de polluants et de méthodes de production plus propre au sein de l'industrie.	Gouvernements	2006–2010	L'utilisation de registres des émissions et transferts de polluants et de méthodes de production plus propre s'est accrue.	Sensibilisation
Aspects juridiques, politiques et institutionnels	193. Promouvoir une culture de respect et de transparence et des programmes efficaces de mise en application et de surveillance, en particulier par la création et l'application d'instruments économiques.	Gouvernements FEM, IOMC (PNUE, OIT, FAO, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD), secrétariats des conventions Organisations régionales Centres de formation agréés	2006–2010	Des programmes efficaces d'application et de surveillance sont en place dans tous les pays.	Mise en place de programmes Modèles de législation
	194. Renforcer les cadres politiques, législatifs et réglementaires ainsi que leur respect et leur application.	Gouvernements	2006–2010	Les cadres politiques, législatifs et réglementaires ainsi que leur respect et leur application sont renforcés dans tous les pays.	Modèles de législation Infrastructure

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	195. Créer des organes de coordination multipartites sur les produits chimiques pour fournir des informations et accroître la sensibilisation aux risques qu'ils présentent.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des organes de coordination multipartites sur les produits chimiques sont mis en place dans tous les pays.	Orientations Mandat
	196. Rechercher des mécanismes de consultation novateurs comme, par exemple, le débat avec médiation, en vue d'aider les couches sociales affectées à trouver un terrain d'entente sur les problèmes critiques qui font obstacle à la gestion rationnelle des produits chimiques.	Gouvernements Industrie ONG	2006–2010	Des mécanismes de consultation sont en place dans tous les pays.	Orientations Mandat
	197. Mettre en place des stratégies de renforcement des capacités et promouvoir des activités visant à améliorer le cadre juridique et institutionnel national dans tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la sécurité chimique.	Gouvernements IOMC	2006–2010	Des stratégies de renforcement des capacités et des mesures de promotion des activités visant à améliorer le cadre juridique et institutionnel national sont mises en place dans tous les pays, au sein de tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la sécurité chimique.	Stratégies de renforcement des capacités Modèles de législation
	198. Encourager les pays à harmoniser leurs normes en matière de sécurité chimique.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2010–2015	Les normes en matière de sécurité chimique de tous les pays sont harmonisées.	Normes de sécurité Modèles de législation
Responsabilité et indemnisation	199. Mettre en place des mécanismes de mise en œuvre et de surveillance efficaces.	Gouvernements	2006–2010	Des mécanismes de mise en œuvre et de surveillance efficaces sont mis en place.	Modèles de législation
Bilan des progrès	200. Remplir des questionnaires périodiques destinés à mesurer la mise en œuvre de la Déclaration de Bahia.	FISC Organisations régionales Organisations intergouvernementales	2006–2020	Des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bahia sont publiés dans tous les pays.	Elaboration d'un questionnaire Infrastructure d'analyse

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	201. Elaborer des indicateurs objectifs pour évaluer l'influence des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement.	IOMC (PNUE, FAO, OMS, OCDE) Gouvernements	2011–2015	Des indicateurs montrant les réductions intervenues dans les risques posés par les produits chimiques à la santé humaine et à l'environnement sont établis.	Financement
Zones protégées	202. Veiller à la prise en compte de la question des pesticides et de celle des produits chimiques dans les évaluations d'impact écologique touchant des zones protégées.	Gouvernements FEM Organisations régionales	2006–2010	Des mécanismes législatifs relatifs aux zones protégées, y compris l'utilisation de produits chimiques dans ces dernières sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation incluant les exigences en matière de « certificat de non objection » pour les évaluations de l'impact environnemental et les prospections sismiques
	203. Evaluation de la dispersion des rejets de polluants (air, eau et sol) dans les zones protégées.	Gouvernements	2006–2010	La dispersion des polluants dans les zones protégées est évaluée dans tous les pays.	Capacité technique et de recherche
Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	204. Elaborer des stratégies nationales de prévention, détection et contrôle du trafic illicite comprenant le renforcement des lois et mécanismes judiciaires et de l'aptitude des services des douanes et autres autorités nationales à réprimer et à prévenir les expéditions illicites de produits chimiques toxiques et dangereux.	IOMC, FISC, OMD , Interpol Secrétariats de l'OIAC, de la Convention de Bâle, de la Convention de Rotterdam, et d'autres conventions Protocole de Montréal Gouvernements Autorités douanières nationales	2006–2010	Des stratégies nationales de prévention, détection et contrôle du trafic illicite sont élaborées et mises en œuvre dans tous les pays. La Convention de Rotterdam est ratifiée et appliquée par tous les pays.	Convention de Rotterdam \ Codes douaniers harmonisés de l'OMD Formation En particulier, conformément à l'article 13 (1) de la Convention de Rotterdam, les pays devraient appuyer de manière appropriée les initiatives des membres de l'Organisation mondiale des douanes visant à attribuer des codes selon un système harmonisé particulier à certains produits chimiques relevant de la Convention de Rotterdam ainsi qu'à certains polluants organiques persistants pour permettre leur comparaison avec les données sur le respect des exigences en matière d'environnement.

Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Commerce et environnement	205. Faire en sorte que les politiques commerciales et environnementales se soutiennent mutuellement.	IOMC (PNUE, UNITAR)		Les politiques commerciales et environnementales se soutiennent mutuellement.	Mécanismes pour la coopération entre les responsables du commerce et de l'environnement aux niveaux national et international Participation des parties intéressées du secteur du commerce et de celui de l'environnement à l'élaboration des politiques en matière de produits chimiques Coopération et échange d'informations entre les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets et l'OMC
Participation de la société civile et des ONG d'intérêt public	206. Inclure des représentants de la société civile dans les commissions gouvernementales chargées de formuler, d'exécuter et de surveiller les plans de mise en œuvre de la SAICM.	ONG d'intérêt public / société civile Syndicats IPEN IOMC Gouvernements	2006–2020	La société civile est représentée dans les commissions nationales.	Participation au processus décisionnel
Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	207. Assurer la prestation de services d'assistance et de formation en matière d'établissement de profils nationaux.	Gouvernements FEM IOMC (UNITAR, PNUD)	2006–2010	Des services d'assistance et de formation en matière d'établissement de profils nationaux sont fournis.	Formation

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales	208. Etablir une approche systématique visant à faciliter la fourniture, aux pays qui le demandent, de conseils relatifs au développement des capacités nationales de gestion rationnelle des produits chimiques. Par exemple : • Etudier la possibilité de mettre en place un service d'aide qui fournirait des conseils de base et/ou soumettrait les demandes des pays aux sources pertinentes d'expertise, d'orientations politiques, de financement et de directives (institutions politiques, experts, bases de données, informations, etc.); • Veiller à ce que le processus précité se fonde sur les informations et outils existants en matière de développement des capacités et complète les initiatives existantes; • Envisager la mise en place de mécanismes de suivi dans le cadre des processus d'évaluation des progrès accomplis par la SAICM afin d'évaluer l'utilité du processus; • Mettre en œuvre un projet pilote destiné à tester et à raffiner le concept avant la mise en œuvre mondiale.	IOMC Secrétariats des conventions ayant trait aux produits chimiques Syndicats	Mise en place : 2006-2010 Fonctionnement continu entre 2011 et 2020	Nombre de pays demandant de l'aide Nombre de demandes reçues et satisfaites Types de demandes présentés	Elaboration et mise en œuvre du processus comme proposé dans le document SAICM/PrepCom3/Inf/9

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	209. Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition au plan de l'infrastructure par le biais de la fourniture d'assistance financière et du transfert de technologies en vue de combler l'écart grandissant qui existe entre ces pays et les pays développés.	IOMC FEM Secrétariat de la Convention de Bâle Institutions financières internationales	2006–2010	Les capacités techniques, financières et humaines de tous les pays sont renforcées.	Formation Transfert de technologies et actualisation des programmes
	210. Promouvoir l'établissement de bases de données se fondant sur des évaluations scientifiques et la création de centres de collecte et d'échange d'informations aux niveaux national, régional et international.	IOMC	2006–2010	Des bases de données, des registres des substances chimiques et des centres de collecte et d'échange d'informations sont mis en place dans tous les pays.	Disponibilité de méthodologies Formation
	211. Encourager les programmes d'élaboration d'instruments de gestion des produits chimiques (profils nationaux, plans d'application nationaux, plans nationaux de préparation et d'intervention en cas d'urgence)	Gouvernements Instituts de recherche et centres de formation agréés IOMC Centres régionaux de la Convention de Bâle Syndicats ONG	2006–2010	Des profils nationaux et des plans d'application nationaux sont établis, et des plans nationaux de préparation et d'intervention en cas d'urgence sont en place.	Modèles de législation Formation Mécanisme de coordination Partage de l'expérience en matière de profils nationaux
	212. Coordonner les programmes d'aide bilatérale et multilatérale établis par les pays développés pour appuyer les activités et stratégies de renforcement des capacités.	Gouvernements Organisations intergouvernementales ONG Syndicats IOMC	2006–2010	Les programmes d'aide sont coordonnés.	Echange d'informations sur les activités d'aide antérieures et actuelles Elaboration de programmes d'aide

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	213. Elaborer des stratégies durables de développement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition, en reconnaissant le caractère interdisciplinaire du développement des capacités en matière de sécurité chimique.	IOMC Centres régionaux de la Convention de Bâle FEM	2006–2010	Des méthodes de production plus propres sont élaborées et adoptées dans tous les pays.	Formation
	214. Encourager les contributions et le recours aux mécanismes d'échange d'informations et d'amélioration de la coopération et de la coordination en matière de sécurité chimique comme, par exemple, INFOCAP.	IOMC Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie Syndicats ONG INFOCAP ⁶	2006–2010	Des mécanismes de coordination des échanges d'informations sont en place et l'utilisation des mécanismes existants, à l'exemple d'INFOCAP, s'accroît.	Mécanismes et options de coordination Formation
	215. Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour ce qui est de la mise en œuvre des conventions internationales relatives aux produits chimiques	Secrétariats de la Convention de Rotterdam et de la Convention de Stockholm IOMC Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements	2006–2010	La révision des législations nationales est effectuée conformément aux dispositions des conventions internationales. Des responsables (points focaux et autorités nationales désignées) sont désignés dans tous les pays. Les cadres institutionnels requis pour l'application des conventions internationales sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation Formation
	216. Faire participer toutes les parties intéressées à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés de développement intensifié des capacités.	Gouvernements IOMC Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des listes des parties concernées sont dressées Dans tous les pays, les parties concernées interviennent dans tous les programmes de développement des capacités.	Politique nationale Formation

⁶ L'organisme permanent qui accueillera INFOCAP, dont il faudra définir la structure administrative et le mandat, devrait être indiqué dans les dispositions finales de la mise en œuvre de la SAICM. Cela pourrait, par exemple, être le secrétariat de la SAICM.

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	217. Développer les compétences et capacités dans le domaine de la planification nationale de projets pertinents pour la gestion des produits chimiques.	IOMC FEM	2006–2010	La gestion rationnelle des produits chimiques est incorporée dans les programmes nationaux.	Formation
	218. Mettre en place des programmes de formation scientifique et technique du personnel, y compris des douaniers.	IOMC Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements	2006–2010	Un pool d'éminents scientifiques et de personnel technique est constitué dans chaque pays.	Programmes et établissements nationaux et internationaux de formation
	219. Etablir des laboratoires nationaux ou régionaux dotés d'instruments et d'équipements modernes, y compris ceux dont ils ont besoin pour analyser les émissions et opérer conformément aux normes nationales.	IOMC (PNUE, FAO, ONUDI , UNITAR, PNUD) Gouvernements Centres de recherche Industrie	2006–2010	Des laboratoires nationaux dotés d'instruments et d'équipements modernes sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation Formation
	220. Mettre en place des laboratoires régionaux de référence répondant aux normes internationales.	IOMC (PNUE, FAO, ONUDI , UNITAR) Gouvernements Centres de recherche Industrie	2006–2010	Des laboratoires de référence nationaux sont mis en place dans tous les pays.	Normes internationales Formation
	221. Mettre en place ou, si elle existe, renforcer l'infrastructure nationale requise pour, entre autres, la gestion de l'information, les centres anti-poison et les capacités d'intervention en cas d'urgence chimique.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI , UNITAR, PNUD) Gouvernements	2006–2010	L'infrastructure requise pour la gestion rationnelle des produits chimiques est mise en place dans tous les pays.	Méthodologies et lignes directrices Modèles de législation Formation Directives
	222. Développer les ressources pour les plans et projets d'application nationaux.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, PNUD) Gouvernements Syndicats Industrie	2006–2010	Les ressources pour les plans et projets d'application nationaux sont disponibles.	Mécanismes et options de financement Formation

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	223. Répondre aux besoins de capacités dans le domaine des approches obligatoires et volontaires.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD)	2006–2010	Des évaluations des besoins de capacité pour les initiatives obligatoires et les initiatives volontaires ont été réalisées dans tous les pays	Identification des approches obligatoires et volontaires Disponibilité de méthodologies d'évaluation Formation
	224. Améliorer la coordination au niveau national, renforcer l'intégration politique tous secteurs confondus et, en particulier, établir des partenariats avec le secteur privé.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes de coordination multipartites et des cadres institutionnels sont mis en place dans tous les pays.	Politiques nationales Formation
	225. Intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques dans les activités de tous les ministères ayant un rapport avec la production, l'utilisation et la gestion de produits chimiques.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC (FAO, PNUD)	2006–2010	La gestion rationnelle des produits chimiques est incorporée aux plans et programmes ministériels dans chaque pays.	Modèles de législation Politique nationale Mécanismes de coordination intersectoriels
	226. Développer la capacité technique et la technologie disponible (y compris le transfert de technologie).	IOMC (PNUE, FAO, ONUDI, PNUD) Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements	2006–2010	La capacité technique est renforcée dans tous les pays. Des mesures pour améliorer la technologie disponible sont prises dans tous les pays. Seules les technologies appropriées sont transférées aux pays en développement et aux pays à économie en transition.	Evaluation des besoins de capacité technique Evaluation des technologies existantes Disponibilité de technologies sans risques Formation
	227. Renforcer les mécanismes de communication et de compilation des informations nécessaires pour produire les documents récapitulatifs de référence qui aideront à déterminer les priorités domestiques et les lacunes en matière de gestion (par exemple, registres et inventaires des émissions et transferts de polluants) en tenant compte des initiatives de l'industrie en matière d'information.	Gouvernements Centres de recherche IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS) Centres régionaux de la Convention de Bâle Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes pluripartites de communication et de compilation des informations nécessaires pour produire les documents récapitulatifs de référence sont mis en place dans tous les pays.	Méthodologies et protocoles Formation

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	228. Développer l'infrastructure permettant de compenser le manque d'organismes d'accréditation et de laboratoires agréés et de référence capables d'échantillonner des matrices environnementales et humaines et des denrées alimentaires.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, ONUDI) Industrie	2006–2010	Des laboratoires agréés et de référence sont mis en place aux niveaux national et régional.	Normes Formation
	229. Mettre en place les formations et l'infrastructure requises pour entreprendre les tests nécessaires pour la gestion des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR) Syndicats	2006–2010	Des centres de formation et des laboratoires d'analyse chimique sont établis dans tous les pays.	Normes Formation
	230. Elaborer des programmes de formation aux techniques d'évaluation, de gestion et de notification des risques sanitaires	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR) Syndicats	2006–2010	Des programmes de formation à l'évaluation et à la gestion des risques sont mis en place dans tous les pays.	Méthodologies d'évaluation et de gestion des risques Formation
	231. Assurer la formation nécessaire pour développer les capacités dans les domaines de la législation, de la formulation de politiques, de l'analyse et de la gestion.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, PNUD) Syndicats	2006–2010	Des évaluations des besoins de formation dans les domaines de la législation, de la formulation de politiques, de l'analyse et de la gestion sont réalisées dans tous les pays.	Modèles de législation Formation
	232. Offrir des formations à l'application des mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation pertinents.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT) Syndicats ONG	2006–2010	Des formations à l'application des mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation sont offertes dans tous les pays.	Modèles de législation Méthodes et modèles pour la détermination de la responsabilité et l'indemnisation Formation Programme APPEL
	233. Offrir des formations aux interventions d'urgence.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS) Industrie Syndicats	2006–2010	Des formations aux interventions d'urgence sont offertes dans tous les pays	Modèles de législation Disponibilité de méthodologies d'intervention d'urgence Formation

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	234. Offrir la formation technique et les ressources financières dont ont besoin les gouvernements pour détecter et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses et de déchets dangereux.	IOMC (PNUE, FAO, UNITAR) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie	2006–2015	Des formations et des ressources financières destinées à aider les gouvernements à repérer et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses et de déchets dangereux sont fournies à tous les pays qui le demandent. La capacité des pays à détecter et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques dangereuses et de déchets dangereux s'est améliorée.	Formation Méthodologies de détection et de prévention
	235. Présenter un aperçu des mesures spécifiques de renforcement des capacités pour chaque région.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS) Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	De mesures spécifiques de développement des capacités ont été identifiées dans toutes les régions.	Méthodologies Formation
	236. Elaborer des outils pour aider l'industrie à fournir des informations chimiques simplifiées au gouvernement et aux utilisateurs individuels.	Industrie Gouvernements	2006–2010	Des outils pour la fourniture d'informations simplifiées sont mis au point.	Infrastructure
Formulation de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les effets sur l'environnement et la santé des situations d'urgence mettant en jeu des produits chimiques	237. Créer des centres anti-poison et renforcer ceux qui existent afin de pouvoir fournir des informations et avis toxicologiques; mettre en place des centres toxicologiques d'analyse et médicaux en fonction des besoins identifiés et des ressources disponibles dans chaque pays.	Gouvernements IOMC (OMS)	2006–2010	Des centres anti-poison sont créés ou renforcés et des centres toxicologiques d'analyse ou médicaux sont mis en place dans tous les pays en fonction des besoins identifiés et des ressources disponibles.	Initiative de l'OMS concernant les centres anti-poison

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Production plus propre	238. Offrir des formations aux techniques de production plus propres.	IOMC (PNUE, ONUDI) Gouvernements Centres de recherche Centres nationaux pour une production plus propre	2006–2010	Des formations aux techniques de production plus propres sont offertes dans tous les pays.	Disponibilité de méthodologies Formation
	239. Chercher des moyens de lutter contre les mouvements transfrontières de technologies sales.	IOMC (PNUE, ONUDI) Gouvernements Industrie	2006–2010	Des mécanismes de prévention des mouvements transfrontières de technologies sales sont élaborés dans tous les pays.	Modèles de législation Formation
	240. Définir clairement les besoins en matière de « formation de formateurs ».	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE)	2006–2010	Les besoins en matière de formation de formateurs sont clairement définis.	Disponibilité de la capacité technique
	241. Concevoir des manuels et des guides clairs et simples sur les mesures pratiques d'évaluation et d'amélioration des méthodes de production.	IOMC (PNUE, ONUDI)	2006–2010	Des manuels et des guides clairs et simples sont conçus.	Disponibilité de la capacité technique
	242. Promouvoir le transfert de technologies et de connaissances dans les domaines de la production plus propre et de la fabrication de solutions de substitution.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, PNUD, Banque mondiale) FEM ONG Syndicats Industrie			

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Réhabilitation des sites contaminés	243. Mettre en place l'infrastructure permettant d'analyser et de réhabiliter les sites contaminés. Offrir des formations aux méthodes de réhabilitation. Développer la capacité de réhabiliter des sites contaminés. Elaborer des techniques de réhabilitation. Accroître la coopération internationale dans le domaine de la fourniture d'aide technique et financière pour remédier aux effets sur l'environnement et la santé humaine des produits chimiques libérés lors d'accidents, des manœuvres militaires et des guerres.	IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, PNUD) FEM Organismes régionaux (centres de formation régionaux de la Convention de Bâle) Gouvernements Centres de formation agréés Industrie Syndicats	2011–2015	L'infrastructure pour l'analyse et la remise en état des sites contaminés est mise en place dans tous les pays. Des programmes de formation à la remise en état des sites contaminés sont mis au point et appliqués dans tous les pays Une assistance technique et financière internationale est fournie aux pays en développement et aux pays à économie en transition.	Modèles de législation Inventaire et évaluation des sites contaminés Techniques de réhabilitation et approches correspondantes Formation
Essence au plomb	244. Développer la capacité d'identifier des additifs pouvant remplacer le plomb utilisé dans l'essence, mettre en place l'infrastructure nécessaire pour effectuer des analyses de carburants et améliorer l'infrastructure nécessaire pour l'introduction des carburants sans plomb.	IOMC (PNUE, ONUDI) Organismes Régionaux Gouvernements Industrie	2006–2010	L'infrastructure pour l'analyse de carburants est mise en place dans tous les pays.	Modèles de législation Méthodologies disponibles Formation
Enfants et sécurité chimique	245. Elaborer des mécanismes permettant de faciliter la recherche collaborative nationale et internationale, ainsi que la mise en commun destechnologies.	IOMC (OIT, OMS) UNICEF Organisations régionales Gouvernements Organismes de recherche	2006–2010	Des mécanismes permettant de faciliter la recherche collaborative nationale et internationale, ainsi que la mise en commun des technologies sont élaborés.	Disponibilité de méthodologies Formation
	246. Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour entreprendre des recherches sur les répercussions de l'exposition à des produits chimiques chez les enfants et les femmes.	IOMC (OIT, OMS) UNICEF Gouvernements Parties intéressées Syndicats Organisations régionales	2006–2010	Des recherches sur les répercussions de l'exposition à des produits chimiques chez les enfants et les femmes sont entreprises.	Centres de recherche

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Evaluation, gestion et notification des risques	247. Mettre en place des laboratoires d'essai agréés pour les produits chimiques.	Industrie CILE Gouvernements	2016–2020	Des laboratoires d'essai agréés pour les produits chimiques sont mis en place dans toutes les régions.	Systèmes d'accréditation Ressources financières Formation Programme APELL du PNUE Programmes du PNUE relatifs aux registres des émissions et transferts des polluants
SGH	248. Mettre en place des laboratoires d'essai agréés afin de pouvoir tester les caractéristiques de danger des produits chimiques pour classification et vérification des informations portées sur leur étiquette.	Gouvernements	2011–2015	Au moins un laboratoire d'essai agréé répondant aux besoins du SGH est mis en place dans chaque région économique.	Extension de s systèmes d'accréditation de la CILE à toutes les régions
	249. Promouvoir la formation à la classification des dangers.	Gouvernements IOMC (OMS, FAO, OCDE, UNITAR) Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des programmes de formation multipartites sur la classification des dangers sont élaborés et mis en œuvre dans tous les pays.	Disponibilité de critères de classification des dangers Formation
	250. Procurer des ressources techniques et financières suffisantes pour appuyer les projets nationaux et régionaux de développement des capacités en matière de SGH des pays en développement et des pays à économie en transition.	IOMC (FAO, UNITAR, OCDE) FEM	2006–2010	Des ressources techniques et financières suffisantes pour appuyer les projets de développement des capacités en matière de SGH des pays en développement et des pays à économie en transition sont disponibles.	Disponibilité de programmes nationaux de développement des capacités en matière de SGH Diffusion des résultats des projets pilotes de l'UNITAR
Commerce et environnement	251. Offrir des formations sur les liens entre le commerce et l'environnement, comportant l'acquisition des qualités de négociateur nécessaires.	IOMC (PNUE, UNITAR) OMC Gouvernements Centres de formation agréés	2006–2010	Des programmes de formation sur les liens entre le commerce et l'environnement comportant l'acquisition des qualités de négociateur nécessaires sont élaborés dans tous les pays.	Disponibilité de méthodologies Formation

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	252. Encourager les secrétariats des accords multilatéraux sur le commerce et ceux des accords multilatéraux sur l'environnement à collaborer à la conception de programmes et matériels visant à améliorer la compréhension des règles et disciplines qui existent dans ces domaines chez les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux ainsi que chez les autres parties concernées.	IOMC (PNUE, FAO, UNITAR)	2006–2010	La coopération s'est accrue.	Débat aux réunions des conférences des Parties.
Zones protégées	253. Offrir des formations sur le concept de zones protégées.	Gouvernements IOMC (PNUD) Organisations régionales Syndicats ONG	2006–2010	Des programmes de formation au concept de zones protégées sont élaborés dans chaque pays.	Méthodologies Formation
Santé et sécurité au travail	254. Développer les capacités aux plans de l'identification et de la surveillance des indicateurs biologiques 255. Promouvoir la formation et le développement des capacités des personnes qui sont directement ou indirectement impliquées dans l'utilisation et l'élimination de produits chimiques.	IOMC (PNUD) Gouvernements IOMC (OIT, FAO, OMS) Gouvernements Syndicats Industrie	2011–2015 2006–2010	Le nombre de personnes qui ont reçu une formation en la matière est en hausse et des laboratoires sont en place. Des structures de formation sont en place.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail
Gestion et diffusion de l'information	256. Développer et renforcer les moyens de collecter, produire, stocker, diffuser l'information, et y accéder, y compris INFOCAP.	IOMC (OIT, PNUE, UNITAR) Gouvernements ONG Syndicats/Travailleurs	2006–2010	Tous les pays ont la capacité de produire des données et de les rendre accessibles aux parties concernées.	Disponibilité de l'infrastructure nécessaire Aptitude à interpréter et à appliquer les connaissances Formation Sensibilisation
Considérations socio-économiques	257. Mettre en place les structures permettant de mener une évaluation des impacts socio-économiques.	Gouvernements IOMC (OCDE)	2011–2015	Des centres de recherche sont mis en place dans toutes les régions.	Formation de scientifiques

Domaines d'activité en rapport avec le renforcement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Gestion des déchets	258. Entreprendre des programmes de renforcement des capacités portant sur la réduction au minimum des déchets et l'utilisation plus efficace des ressources, en particulier la gestion axée sur le « zéro déchet » et la prévention, la substitution et la réduction des utilisations toxiques des déchets, afin de réduire le volume et la toxicité des matières mises au rebut.	Gouvernements IOMC (FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, PNUD) ONG Secrétariat de la Convention de Bâle Centres régionaux de la Convention de Bâle Syndicats	2006–2010	Des programmes sont menés pour aider les autorités locales et nationales à mettre au point une méthode de gestion des ressources axée sur le zéro déchet.	Fourniture de savoir-faire spécialisé et d'informations Transfert de connaissances nécessaire pour réduire le volume et la toxicité des matières mises au rebut
	259. Développer les capacités nationales et locales de surveillance, d'évaluation et d'atténuation des impacts chimiques exercés par les décharges et autres installations d'élimination de déchets sur la santé humaine et l'environnement.	IOMC (PNUE, OMS, ONUDI, PNUD) Gouvernements Syndicats ONG	2006–2010	Les capacités techniques et non techniques essentielles pour la surveillance, l'évaluation et l'atténuation des impacts chimiques exercés par les décharges et autres installations d'élimination de déchets sont développées.	Fourniture d'assistance, en particulier en matière de formation et d'équipements, par le biais de programmes d'aide
	260. Mener des programmes de formation destinés à prévenir l'exposition des personnes qui manipulent des déchets, en particulier ceux qui les recyclent ou les récupèrent, à des produits chimiques et déchets dangereux.	Gouvernements Syndicats ONG Secrétariat de la Convention de Bâle Centres régionaux de la Convention de Bâle IOMC (OIT)	2006–2010	Des programmes de formation se penchant sur les besoins en matière de sécurité chimique des recycleurs, récupérateurs et autres personnes qui manipulent des déchets sont menés.	Assistance technique Formation
	261. Former les agents des douanes à la détection des mouvements transfrontières illicites de déchets 262. Exécuter des projets de démonstration portant sur la réduction au minimum des déchets et la gestion efficace des ressources dans différents pays, avec un appui bilatéral ou multilatéral.	Gouvernements Organisation mondiale de douanes Centres régionaux de la Convention de Bâle IOMC (PNUE, FAO, ONUDI, PNUD) Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements Syndicats ONG	2006–2010 2006–2010	Les agents des douanes sont formés à la détection des mouvements transfrontières illicites de déchets Des projets de démonstration de la gestion des ressources avec production nulle de déchets sont exécutés.	Formation Infrastructure Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Domaines d'activité en rapport avec la lutte contre le trafic illicite (objectif 5)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	263. Promouvoir conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes la diffusion et l'utilisation de profils de risque douaniers et de fiches d'information sur la sécurité comme moyens officiels de repérer les cas probables de trafic illicite.	Gouvernements OMD	2006–2010	Les codes douaniers harmonisés élaborés par l'OMD pour les produits chimiques réglementés par les instruments internationaux sont appliqués dans tous les pays.	Codes douaniers harmonisés de l'OMD Formation Coopération avec l'OMC
	264. Se pencher sur la question des ressources et des mécanismes opérationnels à utiliser pour la fourniture d'aide technique et financière, directement ou par le biais d'une organisation régionale pertinente, aux pays en développement et aux pays à économie en transition.	Mécanisme de financement de la SAICM	2006–2010	Un mécanisme de financement fiable et durable est mis en place.	Disponibilité de fonds Elaboration de critères pour l'accès aux fonds
	265. Estimer l'ampleur et l'impact du trafic illicite aux niveaux international, régional, sous-régional et national.	Gouvernements Organisations régionales (COMESA, Union africaine, Communauté des Etats d'Afrique de l'Est, SADC, etc.)	2006–2010	Une estimation de l'ampleur du trafic illicite est effectuée.	Clarification de la définition du trafic international illicite
	266. Accroître la coordination et la coopération entre toutes les parties intéressées.	Gouvernements Syndicats ONG Intervenants internationaux	2006–2010	La coordination entre toutes les parties intéressées s'est accrue dans tous les pays.	Sensibilisation
	267. Se pencher sur la manière dont les conventions internationales ayant trait à la gestion rationnelle des produits chimiques et les législations nationales peuvent s'appliquer plus efficacement aux mouvements transfrontières de produits chimiques toxiques et dangereux.	Gouvernements FISC Secrétariats de la Convention de Rotterdam et de la Convention de Bâle Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes de lutte contre les mouvements transfrontières de produits chimiques dangereux sont en place.	

Domaines d'activité en rapport avec la lutte contre le trafic illicite (objectif 5)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	268. Promouvoir les efforts visant à prévenir le trafic international illicite de produits chimiques toxiques et dangereux et les dommages résultant de leurs mouvements transfrontières et de leur élimination.	Gouvernements FISC OMC Organisations intergouvernementales	2006–2010	Des mécanismes d'application sont en place. Le trafic illicite de produits chimiques toxiques et dangereux est en baisse.	Formation et fourniture de l'équipement nécessaire Législation en place
	269. Promouvoir l'adoption par les organisations intergouvernementales de décisions relatives à la prévention du trafic international illicite de produits toxiques et dangereux.	Organisations intergouvernementales	2006–2010	Les organisations intergouvernementales ont adopté des décisions relatives à la prévention du trafic international illicite de produits toxiques et dangereux.	Conventions sur les produits chimiques Disponibilité d'informations sur l'étendue du trafic illicite Aptitude des pays à appliquer les systèmes de contrôle
	270. Former les agents des douanes ainsi que les responsables de l'agriculture et de la santé publique à la détection des produits chimiques illicites toxiques et dangereux.	Gouvernements	2006–2010	Les agents des douanes et les responsables de l'agriculture et de la santé publique sont formés à la détection des produits chimiques illicites toxiques et dangereux.	
	271. Créer un réseau d'information comprenant des systèmes d'alerte rapide qui traverse les frontières internationales, en particulier au niveau régional.	Interpol Gouvernements OMD OMC Syndicats ONG	2011–2015	Un réseau d'information comprenant des systèmes d'alerte rapide est mis en place dans chaque région.	Type de système d'alerte rapide choisi
Gestion des déchets	272. Renforcer les stratégies nationales de prévention, détection et contrôle des mouvements transfrontières illicites de déchets.	Gouvernements Centres régionaux de la Convention de Bâle Secrétariat de la Convention de Bâle Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des stratégies renforcées sont en place.	Formation et fourniture de l'équipement nécessaire
	273. Promouvoir les efforts de prévention du trafic illicite de déchets.	Gouvernements Secrétariat de la Convention de Bâle Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Les mouvements transfrontières illicites de déchets sont en baisse.	Législation Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire

Lors de sa troisième session, le Comité ne s'est pas penché sur les colonnes des acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre. Il pourrait donc y avoir lieu de les revoir dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Tableau C **Liste des activités au sujet desquelles il n'a pas été possible d'atteindre un consensus à la troisième session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et qu'il sera nécessaire d'examiner plus avant dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche stratégique⁷**

Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Domaines d'activité en rapport avec la réduction des risques (objectif 1)					
Enfants et sécurité chimique	1. Réduire l'exposition là où on a déterminé l'existence de risques pour les enfants, obtenir l'engagement des parties responsables à partager les informations et à agir conformément au principe de précaution énoncé dans la Déclaration de Rio. Appliquer des mesures de précaution lorsque des motifs raisonnables de préoccupation existent, même si, du point de vue scientifique, un doute subsiste quant aux effets écologiques ou sanitaires d'un produit chimique. Appliquer de manière appropriée l'approche de précaution énoncée dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement là où existent des menaces de dommage grave ou irréversible⁸.	Gouvernements Industrie Consommateurs ONG Syndicats	2011–2015	L'exposition des enfants à des risques chimiques s'est amoindrie.	Modèles de législation Obtention de l'engagement des parties prenantes responsables à gérer convenablement les risques inacceptables posés aux enfants

⁷ Une liste des acronymes utilisés figure dans le tableau D.

⁸ A revoir une fois qu'on s'est accordé sur le libellé de la Stratégie politique globale.

Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	2. A propos de la composition chimique des produits pour enfants et des jouets : - Les fabricants devraient arrêter de mettre sur le marché des produits contenant des substances qui ont ou pourraient avoir des effets nocifs sur la santé ou l'environnement des enfants; - Les autorités compétentes devraient examiner toutes les mesures juridiques relatives à la question des phtalates qui constituent des motifs d'inquiétude, notamment en rapport avec les produits destinés aux enfants en bas âge; - L'industrie et les autorités compétentes devraient évaluer l'emploi et les effets nocifs potentiels des arômes afin de pouvoir réduire au minimum l'utilisation de ceux qui provoquent des réactions indésirables chez les gens.	Organisations de consommateurs Industrie	2006 – 2010	Les quantités de produits de ce genre présentes sur le marché sont en baisse. Des instruments juridiques de protection des enfants contre les substances nocives sont en vigueur. Une évaluation des effets nocifs potentiels des arômes est entreprise par l'industrie et des mesures de protection sont recommandées aux consommateurs.	Surveillance du marché et contrôle des produits de ce genre présents dans le commerce. Désignation d'un ou deux laboratoires comme centres chargés d'élaborer des méthodes spécifiques d'analyse Mise en place d'un nombre suffisant de laboratoires utilisant des méthodes agréées et disposant de capacités appropriées partout dans le monde ; Formation d'inspecteurs et de personnels de laboratoire Etablissement de bonnes relations de coopération entre les autorités et l'industrie pour l'évaluation des substances et arômes par celle-ci et la révision de cette évaluation par les autorités
Sécurité et santé au travail	3. Renforcer les programmes de réduction des risques en élargissant la couverture d'assurance et les systèmes d'indemnisation.	Gouvernements			
	4. Réduire au minimum les incidents chimiques de toutes sortes.	Industrie Gouvernements IOMC (OIT, OMS, ONUDI)	2006-2010	Des systèmes de prévention des accidents importants de planification des secours et d'intervention en cas d'urgence sont mis en place dans tous les pays.	Initiatives internationales : Système d'évaluation de la sécurité et de la qualité des transports routier et ferroviaire du CEFIC

Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	5. Œuvrer en faveur d'une interdiction totale de l'amiante. Il conviendrait que les pays se penchent sur les diverses formes de l'amiante et envisagent un abandon progressif de leurs utilisations. Les pays devraient s'engager à interdire toutes les formes d'amiante amphibole et à appliquer effectivement les dispositions relatives à l'amiante chrysotile de la Convention no. 162 de l'OIT sur la sécurité et l'utilisation de l'amiante.				
Pesticides très toxiques – gestion et réduction des risques	6. Interdire, ou restreindre la disponibilité (y compris par le recours au contrôle à l'exportation et à l'importation, si besoin est) et l'utilisation de pesticides hautement toxiques (à l'exemple des préparations classées par l'OMS⁹ comme extrêmement dangereuses (classe 1a) et hautement dangereuses (classe 1b)) et des pesticides qui sont associés à des incidents d'intoxication fréquents et graves.	Gouvernements IOMC (FAO)	2011–2015	Les législations de tous les pays comportent des interdictions ou des restrictions portant sur les pesticides très toxiques. L'utilisation de pesticides très toxiques est en baisse dans tous les pays.	Modèles de législation Régimes d'application Elaboration de solutions de remplacement Critères et définitions relatifs aux pesticides très toxiques
Réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides	7. Retirer de la circulation les produits dont la manipulation ou l'utilisation présente, dans tous les cas de figure, des risques inacceptables.	Gouvernements Industrie	2006–2010	Les produits qui présentent des risques inacceptables sont retirés de la circulation dans tous les pays.	Législation Capacité technique
Réhabilitation des sites contaminés	8. Créer un fonds à utiliser en cas d'accident pour financer la réhabilitation des sites et l'aide aux sinistrés. Mettre en place un programme de prévention des accidents.	Gouvernements Industrie ONG IOMC (OCDE)	2006–2010	Un fonds est créé et mis à disposition. Un programme de prévention est en place.	Travaux de l'OCDE dans ce domaine

9

Lignes directrices pour la classification des pesticides par risque recommandées par l'Organisation mondiale de la santé, 2000-2002, WHO/PCS/01.5, <http://www.who.int/pcs/docs/Classification%20of%20Pesticides%20200002.pdf>

Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Bonnes pratiques agricoles	9. Elaborer un programme de recherche sur les solutions de remplacement pour les substances toxiques et les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	Un programme est élaboré.	Financement Savoir-faire technique spécialisé
	10. Elaborer des directives relatives au transport et à la gestion sans risques des substances toxiques ou appauvrissant la couche d'ozone afin de protéger les utilisateurs et l'environnement.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	Des orientations sont élaborées.	Savoir-faire technique spécialisé Infrastructure de diffusion de l'information Sensibilisation
Evaluation, gestion et notification des risques	11. Intégrer le contrôle des produits chimiques aux initiatives de lutte contre la pollution et : Appliquer des mesures de précaution lorsque des motifs raisonnables de préoccupation existent, même si, du point de vue scientifique, un doute subsiste quant aux effets écologiques ou sanitaires d'un produit chimique. Appliquer de manière appropriée l'approche de précaution énoncée dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement là où existent des menaces de dommage grave ou irréversible ¹⁰ .	Gouvernements IOMC	2006–2010	Dans tous les pays, le contrôle des produits chimiques se trouve intégré dans les initiatives de lutte contre la pollution. Dans tous les pays, le principe de précaution se trouve incorporé dans les politiques de gestion des produits chimiques. Le principe de précaution est appliqué dans tous les pays pour prendre des décisions.	Modèles de législation Formation
Elaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgence impliquant des produits chimiques	12. Améliorer la connaissance des circonstances dans lesquelles se produit la contamination chimique en temps de guerre et des mesures qu'on peut prendre pour atténuer ses effets sur la santé humaine et l'environnement.	OIAC IOMC (PNUE, OMS) Gouvernements ONG	2016–2020	Les lacunes dans la connaissance des circonstances dans lesquelles se produit la contamination chimique en temps de guerre sont comblées et des mesures d'atténuation de ses effets sur la santé humaine et l'environnement sont prises.	Convention sur l'interdiction des armes chimiques Groupe de l'évaluation post-conflit du PNUE

¹⁰

A revoir une fois qu'on s'est accordé sur le libellé de la Stratégie politique globale.

Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Domaines d'activité en rapport avec les connaissances et l'information (objectif 2)					
Gestion et diffusion de l'information	13. Envisager la possibilité de faire dépendre l'obtention de marchés de la communication d'informations (« Pas de données, pas de marché »).				
	14. Promouvoir la mise en place d'un registre international (base de données) des produits chimiques qui soit aisément accessible.				
Domaines d'activité en rapport avec la gouvernance (objectif 3)					
Promouvoir la participation et la responsabilisation de l'industrie	15. Promouvoir l'élaboration de normes de comportement pour les compagnies multinationales et nationales engagées dans la fourniture de produits chimiques aux pays en développement et aux pays à économie en transition et dans l'utilisation de tels produits dans ces pays.	Industrie Syndicats Gouvernements ONG Organisations intergouvernementales IOMC (FAO)	2006–2010	Les directives du programme « Responsible Care » et les normes applicables au comportement des multinationales dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition sont développées et appliquées.	Appui gouvernemental à la mise en œuvre des directives pour toutes les entreprises chimiques Sensibilisation
Responsabilité et indemnisation	16. Mettre en place des systèmes de détermination de la responsabilité des entreprises et d'indemnisation, ou maintenir les systèmes existants, pour que les parties à l'origine des dommages sanitaires et écologiques causés par des produits chimiques puissent être tenues pour responsables.	Gouvernements Secteur de l'assurance Centres de formation agréés	2016–2020	Des systèmes de détermination de la responsabilité des entreprises et d'indemnisation des dommages sanitaires et écologiques causés par des produits chimiques sont mis en place.	Elaboration d'un système permettant d'évaluer le coût des dommages causés par les produits chimiques Modèles de législation
	17. Elaborer et mettre en œuvre des mécanismes permettant de répartir équitablement le coût de tous les impacts sur la santé humaine, la société et l'environnement causés par la production et l'utilisation de produits chimiques et, notamment, des mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation.	Gouvernements Secteur de l'assurance Centres de formation agréés	2016–2020	Des mécanismes permettant de répartir équitablement le coût de tous les impacts exercés sur la santé humaine, la société et l'environnement par la production et l'utilisation de produits chimiques sont mis en place.	Elaboration d'un système permettant d'évaluer le coût des dommages causés par les produits chimiques Modèles de législation

Domaines d'activité	Activités	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	18. Elaborer des instruments juridiques internationaux et nationaux pour les victimes de pollution et de dommages causés à la santé et à l'environnement.	Gouvernements	2011–2015	Des instruments juridiques internationaux et nationaux pour les victimes de pollution et de dommages causés à la santé et à l'environnement sont mis au point.	Modèles de législation
	19. Mettre en place un régime de stricte responsabilité et des arrangements efficaces pour l'indemnisation des dommages causés à la santé humaine et à l'environnement par des produits chimiques.	Gouvernements Secteur de l'assurance Centres de formation agréés	2016–2020	Un régime de stricte responsabilité est mis en place dans tous les pays.	Elaboration d'un système permettant d'évaluer le coût des dommages causés par les produits chimiques Modèles de législation
Domaines d'activité en rapport avec le développement des capacités et la coopération technique (objectif 4)					
Bonnes pratiques agricoles	20. Offrir des stages de formation aux bonnes pratiques agricoles et assurer l'échange d'informations à ce sujet.	IOMC (OIT, FAO, PNUD) Organisations d'agriculteurs Services de vulgarisation agricole Syndicats	2006–2010	Des formations et des échanges d'informations sont menés.	Utilisation de solutions de rechange présentant moins de risques (qui ne font pas appel à des produits chimiques nocifs) ou non chimiques Disponibilité de matériels de formation Disponibilité de l'infrastructure de diffusion de l'information
Domaines d'activité en rapport avec la lutte contre le trafic international illicite (objectif 5)					
Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	21. Encourager les pays qui ont interdit, pour des raisons écologiques ou sanitaires, la vente ou l'utilisation de certains produits chimiques sur leur territoire à envisager de ne pas exporter ces produits ni d'en permettre l'exportation.	Gouvernements SAICM FISC IOMC	2011–2015	Les exportations et importations de produits chimiques interdits se sont complètement arrêtées. Des mécanismes de surveillance sont mis en place. Des bases de données régionales sur les produits chimiques interdits sont constituées.	Convention de Rotterdam Législation nationale Système de surveillance

Tableau D Liste des acronymes utilisés dans les tableaux B et C

APELL	Programme de sensibilisation et de préparation aux situations d'urgence au niveau local
CEFIC	Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique
CILE	Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais
COMESA	Marché commun des Etats d'Afrique de l'Est et australe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FISC	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
FRI	Fédération routière internationale
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
INFOCAP	Réseau d'échange d'information sur le renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IOMC	Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques
IPEN	Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OTIF	Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
PISC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SADC	Southern African Development Community
UA	Union africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Annexe II

Tableau de correspondance des numéros affectés aux activités dans le projet révisé de Plan d'action mondial proposé par la Présidente et dans la version figurant dans le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa troisième session

Nouveaux numéros (Version révisée proposée par la Présidente, telle que reproduite dans l'annexe I au document SAICM/ICCM.1/4)	Anciens numéros (Version élaborée au cours de la troisième session du Comité préparatoire, telle que reproduite dans la section B de l'annexe III au document SAICM/ICCM.1/INF/2)
Tableau B	
1–7	1–7
8, 9	9, 10
10–19	12–21
20	24
21–26	26–31
27–42	33–48
43–47	50–54
48, 49	56, 57
50–60	60–70
61–79	72–90
80–106	92–118
107–109	120–122
110–189	124–203
190–198	205–213
199	216
200–250	219–269
251–263	271–283
264–273	285–294
Tableau C	
1	8
2	11
3, 4	22, 23
5	25
6	32
7	49
8	55
9, 10	58, 59
11	71
12	91
13	119
14	123
15	204
16, 17	214, 215
18, 19	217, 218
20	270
21	284